

Procès

(Audience publique)

ICC-01/05-01/08

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine
4 Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* — n° ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
7 Mercredi 19 septembre 2012
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 14*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.
14 Est-ce que le greffier d'audience pourrait appeler l'affaire, s'il vous plaît ?
15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Merci, Madame le Président.
16 Situation en République centrafricaine, en l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*
17 *Gombo*, ICC-01/05-01/08.
18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.
19 Je souhaite la bienvenue à l'équipe de l'Accusation, aux représentants légaux des
20 victimes, à l'équipe de la Défense, à M. Jean-Pierre Bemba Gombo.
21 Je souhaite la bienvenue à nos sténotypistes et à nos interprètes.
22 Nous allons commencer aujourd'hui la déposition du témoin D04-0007.
23 Avant de faire entrer le témoin, la Chambre doit lire une décision orale en ce qui
24 concerne la requête de mesures de protection en faveur du témoin.
25 Et pour lire cette décision, je demanderais au greffier d'audience de passer à huis clos
26 partiel.
27 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 15*)
28 (Expurgée)

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/05-01/08

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 2 expurgée – Audience à huis clos partiel.

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/05-01/08

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14 Page 3 expurgée – Audience à huis clos partiel.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/05-01/08

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 4 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (*Passage en audience publique à 9 h 25*)

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
6 Président.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Étant donné les mesures de
8 protection qui ont été octroyées au témoin 04-0007, et pour que le témoin puisse entrer
9 dans le prétoire, je demanderais au greffier d'audience de passer brièvement à huis clos
10 partiel... à huis clos total — pardon.

11 (*Passage en audience à huis clos à 9 h 26*)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (*Passage en audience publique à 9 h 28*)

21 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
22 Président.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le témoin.

24 LE TÉMOIN : Bonjour, Madame la Présidente.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je n'ai pas eu l'interprétation.

26 Monsieur le témoin, je vous souhaite chaleureusement la bienvenue.

27 Tout d'abord, j'inviterais l'huissier d'audience à vous aider à prêter serment, en lisant la
28 formule du serment qui figure sur votre carte imprimée.

1 Est-ce que l'huissier d'audience peut aller aider le témoin, s'il vous plaît ?

2 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

3 Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez lire ce qui figure sur la carte que vous
4 avez entre les mains ?

5 LE TÉMOIN : Merci.

6 Engagement solennel : je déclare solennellement que je dirais la vérité, toute la vérité,
7 rien que la vérité.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

9 LE TÉMOIN : Merci.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin,
11 comprenez-vous bien que ce serment signifie que vous devez fournir des réponses aux
12 questions qui vous sont posées, des réponses qui soient exactes, qui correspondent à la
13 vérité, selon ce que vous savez ?

14 LE TÉMOIN : Merci.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que vous comprenez ce
16 que signifie ce serment, Monsieur le témoin ?

17 LE TÉMOIN : Bien sûr.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, la Chambre
19 vous a accordé ce que l'on appelle des mesures de protection en prétoire. Cela signifie
20 que lorsque les parties, les participants ou la Chambre s'adresseront à vous, nous vous
21 appellerons que « Monsieur le témoin ».

22 Les traits de votre visage et votre voix, qui sont diffusés à l'extérieur de ce prétoire,
23 seront déformés pour qu'on ne vous reconnaisse pas. Cela signifie que les personnes qui
24 sont à l'extérieur de cette salle d'audience ne pourront pas vous identifier, reconnaître
25 les traits de votre visage ou reconnaître votre voix.

26 Si, à un moment donné, vous avez besoin de fournir des informations personnelles ou
27 des informations qui pourraient dévoiler votre identité, nous passerons à huis clos
28 partiel.

1 Lorsqu'on est à huis clos partiel, vous pourrez vous sentir beaucoup plus libre de
2 parler ; en effet, le public n'entendra pas vos propos.

3 La Défense, l'Accusation et les représentants légaux des victimes, si nous les avons
4 autorisés à vous poser des questions, feront très attention. Donc, ils vous informeront,
5 chaque fois qu'une réponse que vous allez donner pourrait dévoiler votre identité et
6 demanderont donc à ce que l'on passe à huis clos partiel, avant que vous ne répondiez,
7 bien sûr.

8 Comprenez-vous cette procédure ? Est-ce que vous comprenez ce en quoi consistent ces
9 mesures de protection en salle d'audience ?

10 LE TÉMOIN : Oui.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Consentez-vous à ces mesures de
12 protection qui vous ont été octroyées pour vous protéger, afin que votre identité ne soit
13 pas dévoilée au public ?

14 LE TÉMOIN : Oui.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, j'imagine
16 qu'on vous a expliqué, lors de la phase de familiarisation, que vous allez d'abord être
17 interrogé par la Défense, puis vous devrez répondre aux questions de l'Accusation, et
18 s'ils en ont reçu l'autorisation, vous répondrez ensuite aux questions des représentants
19 légaux des victimes. Et la Défense aura le dernier mot et pourra vous poser quelques
20 questions de suivi à la fin de votre déposition.

21 Comme vous le voyez, Monsieur le témoin, nous parlons des langues différentes, et
22 nous avons donc recours à des services d'interprétation. Nous avons aussi besoin de
23 transcriptions. Et grâce à ces personnes, nous bénéficions donc d'interprétation
24 simultanée en temps réel, et de transcription en temps réel, de nos propos.

25 Mais pour permettre à nos interprètes et à nos sténographes de s'acquitter de leurs
26 tâches, il est essentiel, Monsieur le témoin, que vous parliez un peu plus lentement que
27 d'habitude. Au départ, cela va vous paraître assez peu naturel, et il est très... il est
28 certain qu'à un moment ou à un autre, vous allez commencer à accélérer votre débit, et

1 malheureusement, là, je devrai vous interrompre ; surtout ne le prenez pas mal, je vous
2 demanderai de ralentir uniquement pour des raisons pratiques, afin que les interprètes
3 et les sténotypistes puissent faire leur travail et suivre vos propos, et les traduire, et les
4 noter.

5 Nous avons une autre règle, aussi, très importante, nous l'appelons « la règle d'or des
6 5 secondes ». Une fois qu'une question vous a été posée, vous devez attendre 5 secondes
7 avant de commencer à répondre. Cela permet aux interprètes de terminer la traduction
8 de la question.

9 Donc, lorsque la Défense va vous poser des questions, comme vous parlez la même
10 langue que la personne qui va vous poser des questions, il faudra faire très attention,
11 vous allez avoir le réflexe de répondre immédiatement, mais essayez donc de ménager
12 cette pause de 5 secondes, cela permettra vraiment de rendre la vie beaucoup plus facile
13 pour les interprètes, et votre déposition se fera de façon beaucoup plus efficace.

14 Est-ce que vous comprenez ces règles de base, Monsieur le témoin ?

15 LE TÉMOIN : Oui, bien sûr.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, la Chambre
17 vient d'être informée qu'il se peut que vous ayez besoin de pauses un peu plus
18 fréquentes que nécessaire, parce que vous avez des soucis. Donc, n'hésitez pas à
19 demander des pauses chaque fois que vous en sentirez le besoin.

20 Cela vous va-t-il ?

21 LE TÉMOIN : Merci.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.

23 Je vais maintenant donner la parole à M^e Kilolo qui va vous poser des questions.

24 Maître Kilolo, de la Défense, vous avez la parole.

25 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

26 PAR M^e KILOLO :

27 Q. Monsieur le témoin, bonjour.

28 R. Oui, bonjour, Monsieur le Maître.

1 Q. Je voudrais juste vous rappeler de patienter à peu près 5 secondes, lorsque j'ai fini de
2 vous poser ma question, pour permettre aux interprètes de traduire dans d'autres
3 langues avant de me répondre, et je ferai à chaque fois la même chose après vous
4 m'avez répondu.

5 Est-ce que vous... vous me comprenez ?

6 R. O.K.

7 Q. Alors, je me présente à nouveau à vous. J'avais déjà eu l'occasion de vous rencontrer
8 une fois et je vous ai aussi revu à la familiarisation. Je suis M^e Aimé Kilolo, je suis le
9 conseil principal de la Défense de M. Jean-Pierre Bemba.

10 C'est moi qui serai amené à vous interroger dans le cadre de votre déposition devant la
11 Cour.

12 Alors, je vais commencer par vous poser un certain nombre de questions personnelles,
13 qui permettraient votre identification devant la Cour et les parties.

14 M^e KILOLO : Donc, pour ce faire, je vais demander à M^{me} la Présidente si nous pouvons
15 passer brièvement à huis clos partiel.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Pas de problème. Mais lorsque
17 vous commencerez, je... voudrais que vous rappeliez au témoin, exactement, ce en quoi
18 consiste un huis clos partiel.

19 Monsieur le greffier... Madame le greffier, pourrions-nous passer à huis clos partiel, s'il
20 vous plaît ?

21 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 41)*

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (*Passage en audience publique à 9 h 45*)

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames
26 les juges.

27 M^e KILOLO :

28 Q. Monsieur le témoin, nous sommes en audience publique, cela veut dire que,

1 désormais, le public entend les échanges que nous avons ensemble en ce moment. Je
2 voudrais donc vous rappeler d'éviter de... dans vos réponses, de dire des... ou de
3 donner des informations qui pourraient permettre au public de vous identifier. Ce qui
4 veut dire, donc, vous devez éviter de citer votre nom, vous devez éviter de donner des
5 précisions sur... sur votre emploi précis.

6 Si les questions que je vous pose vous conduisent tout de même, dans la formulation de
7 vos réponses, à donner un certain nombre de détails d'identification, à ce moment-là,
8 vous pouvez demander que nous puissions d'abord passer en audience à huis clos
9 partiel.

10 Est-ce que vous comprenez cela ?

11 R. Oui.

12 Q. Alors, tout à l'heure, vous... vous avez... vous avez cité la date du 25 octobre 2002.

13 Est-ce que c'est une date qui vous évoque un... un souvenir particulier ?

14 R. Oui.

15 Q. Alors, qu'est-ce qui s'est passé le 25 octobre 2002 ?

16 R. Le 25 octobre 2002, donc, les troupes du général Bozizé sont rentrées à Bangui.

17 Q. Savez-vous d'où sont venues les troupes du général Bozizé ?

18 R. Ils sont venus du nord de la République centrafricaine.

19 Q. Et vous étiez où exactement lorsque les... les troupes du général Bozizé sont entrées
20 dans Bangui ?

21 R. J'étais au régiment de soutien.

22 Q. Est-ce que vous savez quel axe ils ont emprunté pour entrer dans Bangui ?

23 R. Je vous ai dit qu'ils sont venus par le nord du Cameroun, j'ai dit (*phon.*) vers le
24 Tchad... le Tchad. Ils sont venus par Bossangoa, Kaga-Bandoro, Sibut, jusqu'à Damara.
25 Et puis voilà, rentrés, quoi.

26 Q. Et après... après Damara, avant d'entrer dans Bangui, est-ce que vous savez par
27 quels points ils sont passés pour accéder à Bangui ?

28 R. Ils sont rentrés... ils sont rentrés ; ils sont rentrés par Damara, et puis jusqu'à PK 12,

1 et puis bon, ils ont pris la sortie nord de Bangui, c'est-à-dire PK 12, PK 11, PK 10,
2 Gobongo, Fou. Ils sont dans...dans le quartier Boy-Rabe, ils sont arrivés même au
3 niveau de l'Assemblée nationale, ils ont pris même la télé, avant, ils étaient même à côté
4 de la télé, jusqu'à ce qu'ils se sont repoussés jusqu'au niveau du 4^e arrondissement.

5 Q. Alors, si je vous comprends bien, vous dites que, donc, ils couvraient, au moment de
6 leur entrée le 25 octobre, tout le secteur du 4^e arrondissement, en remontant vers le nord
7 PK 12, et plus loin, vers le nord ; est-ce que c'est bien cela que vous nous dites ?

8 R. Je vous ai dit, ils ont pris la sortie nord de Bangui, c'est-à-dire à partir de PK 12,
9 PK 11, PK 10, Gobongo, Fou, 36 Villas, jusqu'au niveau de l'Assemblée nationale.

10 Q. Mais... mais lorsqu'ils arrivent le... le 25 octobre 2002 dans... dans Bangui, est-ce
11 qu'ils trouvent des... des unités combattantes sur place ?

12 R. Bien sûr.

13 Q. Alors, quelles sont les... les... les forces qu'ils ont trouvées sur place, à Bangui,
14 le 25 octobre ?

15 R. Ben, ils ont trouvé... ils ont trouvé la Faca en place, c'est-à-dire la Force armée
16 centrafricaine en place.

17 Q. Alors, qu'est-ce qui s'est passé lorsqu'ils ont trouvé les Forces armées centrafricaines ;
18 comment ça se passe entre eux ?

19 R. Il y avait eu des échanges de tirs.

20 Q. Alors, ces échanges de... de tirs ont eu lieu à quel niveau, exactement ?

21 R. Les troupes du général Bozizé étaient au niveau du quatre... 4^e, c'est-à-dire PAM, et
22 puis, bon, les loyalistes étaient au niveau du régiment de soutien, je veux dire... on peut
23 dire même pas un kilomètre.

24 Q. Est-ce que vous savez combien de temps a duré ces affrontements ?

25 R. Oui.

26 Les affrontements ont fait quatre, cinq jours, hein.

27 Q. Et pendant ces combats durant quatre, cinq jours, quelles sont les... les unités qui
28 étaient engagées ?

1 R. Au début, c'était la Force d'armée centrafricaine, et quatre, cinq jours après, les MLC
2 sont arrivés pour aider la Force d'armée centrafricaine.

3 Q. Savez-vous quand est-ce que les...les... la force du MLC est arrivée à Bangui ?

4 R. Bon, ben, la date m'échappe un peu, mais c'est quatre, cinq jours après l'arrivée des
5 troupes du général Bozizé, à Bangui, bien sûr.

6 Q. Et... et... et vous-même, est-ce que vous avez pris part aux affrontements ?

7 R. Je suis un militaire. Je suis loyaliste.

8 Q. Et... et pendant ces affrontements, qui on duré quatre à cinq jours avant l'arrivée du
9 MLC, vous étiez où, vous-même, personnellement ?

10 R. J'étais au régiment de soutien.

11 Q. Est-ce que vous savez par quel moyen de transport les... la force du MLC est arrivée
12 à Bangui ? Est-ce que c'était par route, par voie fluviale, par voie aérienne ?

13 R. Ils sont venus... ils ont traversé par la... par la barque. Vous savez, bon, notre
14 capitale politique est juste « frontalier » au... au RDC, c'est juste traverser, quoi,
15 traverser le fleuve.

16 Q. Et où se trouve le... le régiment de soutien ?

17 R. Le régiment... le régiment de soutien, c'est toujours dans... dans 36 Villas (*phon.*),
18 c'est-à-dire (*phon.*) à côté de camp Béal, juste c'est la route qui sépare entre camp Béal et
19 le régiment de soutien.

20 Q. Savez-vous à qui appartenait la... la barque qui a servi au transport des troupes MLC
21 vers Bangui ?

22 R. Oui, bien sûr. C'est une barque centrafricaine de la société... société Socatraf.

23 Q. Alors, lorsqu'ils arrivent, vous dites qu'ils ont emprunté la barque, mais ils
24 débarquent où, exactement, sur le territoire centrafricain à leur arrivée ?

25 R. Ils ont débarqué à Beach, c'est-à-dire au fleuve, au niveau au bord du fleuve, quoi.
26 Donc, ils sont... ils sont arrivés, ils sont accueillis à la base navale.

27 Q. Savez-vous par qui est-ce qu'ils ont été accueillis à la base navale ?

28 R. Oui. Ils sont accueillis par le général Yangongo. À l'époque, c'est lui qui était ministre

1 délégué de la Défense. Et le colonel Danzito (*phon.*).

2 Q. Et le colonel Dandito, quelle était sa... sa fonction à cette époque ?

3 R. C'est lui qui était le... le commandant de la base navale Amphibie.

4 Q. Et comment, vous, vous êtes au courant de cela ?

5 R. Bon, pour commencer, je... bon, je travaillais beaucoup plus dans le service de
6 renseignement. C'est par rapport à ça que je... j'ai pu avoir... ces renseignements.

7 Q. Est-ce que vous savez quelle a été la mission de... de la force MLC en Centrafrique, à
8 ce moment-là ?

9 R. Oui. Sa mission,c'était pour aider le régime en place.

10 Q. Alors, lorsque les... les éléments du MLC débarquent à Bangui, comment sont-ils
11 habillés ?

12 R. Ils étaient venus comme ça. Il y a d'autres qui sont... Bon, il y a d'autres qui avaient
13 des tenues, mais ce n'étaient pas des uniformes, il y a d'autres qui étaient en civil, et au
14 niveau de la base navale, c'est là où ils ont été dotés par... par la tenue et les rangers.

15 Q. Alors, à quoi ressemblaient les... les tenues dont ils ont été dotés en Centrafrique ?

16 R. Une tenue de la Force armée centrafricaine, bien sûr.

17 Q. Alors, après avoir été dotés de ces uniformes de l'armée centrafricaine, qu'est-ce qui
18 se passe ? Est-ce qu'ils vont quelque part ?

19 R. Bon, on les a reçus au niveau de la... de la base navale. Ils ont été dotés par... ils ont
20 été dotés par la tenue et les rangers, et... et aussi les armes.

21 Q. Savez-vous quel type d'armes ?

22 R. Bon, c'étaient des... des armes semi-lourdes.

23 Vous comprenez le sens « dont » je vous dis ?

24 Q. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que c'est ?

25 R. Bon. Les armes lourdes, c'est-à-dire ce sont les armes du... les kalachnikovs,
26 (*inaudible*) RPG-7, et puis voilà.

27 Q. Est-ce que vous savez pourquoi est-ce qu'on leur a donné des armes, à leur arrivée en
28 Centrafrique ?

1 R. Parce qu'au moment où ils... ils... ils... ils sont... ils sont arrivés à la base navale, ils
2 n'avaient pas assez des armes. Il y a d'autres que... qui avaient les mains nues (*phon.*), et
3 puis bon, c'est par rapport à ça que la Force armée centrafricaine a doté le MLC avec les
4 armes.

5 Q. Et comment vous savez qu'on leur a remis des armes en Centrafrique ?

6 R. Je vous ai dit que je suis quand même militaire, s'il vous plaît.

7 Q. Est-ce que vous savez comment est-ce qu'ils arrivaient à... à se déplacer sur le
8 territoire centrafricain ?

9 R. Au moment où ils sont arrivés, ils sont basés à la base navale et, après, ils sont allés
10 au camp de Roux (*inaudible*), le général Bombayake, il est venu chercher le commandant
11 Mustapha, et avec quelques éléments pour aller au camp de Roux ; c'est de là bas... Là-
12 bas, c'était pour avoir des instructions, quoi.

13 Q. Et à ce moment là, précis, vous vous trouviez où, exactement ?

14 R. Bon, je faisais la navette, je sillonnais pour recueillir les informations, quoi.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Kilolo, si vous le
16 permettez.

17 Je voudrais vous rappeler à tous les deux, à vous, Maître Kilolo et à vous,
18 Monsieur le témoin, d'observer la pause des cinq secondes avant de répondre.

19 Et vous, Maître Kilolo, avant de poser une nouvelle question.

20 Je vous remercie.

21 M^e KILOLO : Je vous en remercie, Madame la Présidente.

22 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous... vous avez vu les... les véhicules qui ont été
23 remis aux... aux troupes du MLC, de vos propres yeux ?

24 R. Oui. C'étaient les... les jeeps et puis les pick-up aussi, les pick-up qui ont été
25 réquisitionnés quoi — réquisitionnés par la Force armée centrafricaine.

26 Q. Alors, c'était quel type de véhicules ? Est-ce que c'est des véhicules militaires, est-ce
27 que c'est des véhicules civils ?

28 R. Je vous ai dit qu'il y a aussi les véhicules militaires, et les pick-up civils, quoi, qui ont

1 été réquisitionnés par... par l'état-major... l'état-major de la Force armée centrafricaine.

2 Q. Et comment vous le savez ?

3 R. Vous voulez que je vous réponde comment ? Je vous ai dit que je suis un militaire en
4 fonction, à l'époque.

5 Q. Alors, vous... vous insistez beaucoup sur vos fonctions, à l'époque, comme militaire ;
6 est-ce que vos fonctions vous permettaient d'être au courant de ce genre
7 d'informations ?

8 R. Je vous ai dit que je travaillais dans le renseignement. Vous comprenez ? Je travaillais
9 dans le renseignement, beaucoup plus.

10 Q. Est-ce que vous savez comment est-ce que les... les troupes du MLC se nourrissaient
11 en Centrafrique ?

12 R. Ils avaient leur PGA.

13 Q. C'est quoi la PGA ?

14 R. C'est une prime globale de... d'alimentation.

15 Q. Alors, en quoi consiste cette prime globale d'alimentation, au juste ?

16 R. Pardon (*phon.*) ?

17 Q. Vous dites que la PGA est une prime globale d'alimentation, cela veut dire quoi
18 exactement ? Est-ce que... Est-ce que c'est un salaire, est-ce que... qu'est-ce que ça
19 représente, exactement, cette PGA ?

20 R. C'est une prime qu'on donne sur le terrain, chaque jour.

21 Q. Je voudrais vous poser une question précise. Je vous demanderai de ne pas vous
22 sentir offusqué par cette question, mais je voudrais vraiment bien comprendre les
23 choses.

24 Alors, quand vous dites que vous travailliez dans... en matière de renseignement,
25 qu'est-ce que cela veut dire, exactement, par rapport à... à votre connaissance sur les
26 informations au sujet du MLC ?

27 R. Comme je vous ai dit, la mission de troupes MLC à Bangui, c'était pour soutenir le
28 régiment... le régime pour sauvegarder le... le pouvoir en place. En fait, c'était ça...

1 c'était le but de la mission de MLC à Bangui, plutôt, à la République centrafricaine.

2 Q. Dans le cadre de... de vos... de votre travail en matière de... de recherche
3 d'information, est-ce que cela s'appliquait aussi à la situation du MLC ?

4 Je vous demanderai donc d'attendre cinq secondes avant de répondre.

5 R. Vous pouvez répéter la question, s'il vous plaît ?

6 Q. Je constate que lorsque je vous pose la question de savoir comment est-ce que vous
7 détenez des informations sur la situation du MLC, vous me répondez globalement, que
8 vous êtes militaire, que vous travailliez dans le renseignement.

9 Alors, ce que je voudrais savoir, dans quelle mesure est-ce que vos fonctions dans le
10 renseignement vous permettaient d'avoir des informations sur le MLC ? Puisque vous
11 êtes... vous travailliez dans le renseignement comme soldat Faca loyaliste ; alors,
12 comment se fait-il que vous aviez des informations sur la situation relative au MLC en
13 Centrafrique ?

14 R. Merci.

15 Je vous... Bon, pour vous répondre, à la question, le MLC était incorporé dans la Force
16 armée centrafricaine, MLC était comme un corps à l'époque, c'était comme les BIT 1,
17 BIT 2, régiment de soutien, la Garde républicaine et autres.

18 Q. Alors, quand vous dites « BT 1 » ou « BT 2 », ça veut dire quoi exactement ?

19 R. « BIT 1 » : bataillon d'intervention du territoire.

20 Q. Et... Et comment vous savez que le MLC était incorporé dans l'armée centrafricaine
21 pour constituer un corps au même titre que d'autres corps des Forces armées
22 centrafricaines ?

23 R. Parce que le... le MLC était au même titre... au même titre que les autres... les
24 différents corps. Parce qu'ils travaillaient ensemble. Ils travaillaient en... en
25 collaboration, quoi. En collaboration.

26 Q. Alors, je reviens sur la question de la PGA : est-ce que les... les soldats Faca
27 recevaient aussi la PGA ?

28 R. Bien sûr.

1 Q. Alors, vous savez combien ça représentait par jour ou par mois, le... le montant de la
2 PGA qui était remis aux soldats Faca ?

3 R. La PGA, en temps normal, ça...ça commence par... soldats, sous-officiers, officiers, et
4 puis voilà. Mais « au » temps de crise, donc, les primes sont pas les mêmes.

5 Q. Alors, à titre illustratif, est-ce que vous pouvez nous dire si, vous-même, vous
6 perceviez un montant, une somme d'argent à titre de PGA ?

7 R. Oui. Un soldat du rang, en temps de crise, perçoit 2 500 par PGA.

8 Q. Alors, les 2500 sont payés suivant quelle fréquence, est-ce que c'est.... c'est journalier,
9 est-ce que c'est hebdomadaire, mensuel ?

10 R. C'est journalier.

11 Q. Alors, lorsque vous dites 2 500, c'est 2 500 en quelle monnaie ?

12 R. La République centrafricaine utilise quelle monnaie, Maître ? En CFA.

13 Q. Alors, vous dites que c'est ce qui était payé aux... aux soldats de rang.

14 R. Oui.

15 Q. Est-ce que vous savez ce qui était payé aux sous-officiers ?

16 R. Bien sûr. Sous-officiers : 3 500.

17 Q. Est-ce que vous savez nous donner une idée sur le... le salaire d'un soldat en
18 Centrafrique, à l'époque, en...en 2002 ?

19 R. Un soldat de deuxième classe, en 2002, percevait 54 000.

20 Q. Est-ce qu'on parle toujours de francs CFA ?

21 R. Bien sûr.

22 Q. Et combien percevait par mois, à titre de salaire, un... un sous-officier en
23 Centrafrique, à cette époque ?

24 R. Bon, ben ça... ça dépend. Ça dépend... ça dépend du poste, ça dépend du diplôme
25 militaire que tu as. Ça dépend.

26 Q. Alors, je... je voudrais en revenir, maintenant, à la... au traitement des officiers. Est-ce
27 que vous savez, eux, combien ils... ils percevaient, à titre de... de PGA par jour ?

28 R. Oui. Moi, par exemple, je... un sous-lieutenant, un officier, par rapport... moi, je

1 percevais 10 000 francs.

2 Q. Est-ce que c'est bien 10 000 francs de PGA par jour que vous perceviez ?

3 R. Pour moi, oui.

4 Q. Alors, est-ce que le... le paiement de PGA que vous perceviez, à l'époque, en
5 Centrafrique, durant la période de la crise, est-ce qu'il s'agissait d'un paiement régulier
6 ou est-ce qu'il y avait des... des irrégularités dans le... dans le paiement ?

7 Cinq secondes.

8 R. Je vous ai dit que c'est journalier, pendant... pendant les crises, là.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Kilolo, je suis désolée
10 d'intervenir à nouveau.

11 Les interprètes éprouvent des... des difficultés parce qu'il y a des chevauchements, en
12 raison de l'absence du respect de la pause de cinq secondes entre les questions et les
13 réponses. Donc, il y a certaines parties des réponses qui ne sont pas prises en compte,
14 parce que le témoin n'attend pas les cinq secondes.

15 Je sais, Monsieur le témoin, parfois, c'est difficile de s'en souvenir, mais nous devons
16 vous le rappeler. Nous vous demandons à nouveau de parler lentement et d'attendre
17 cinq secondes avant de répondre aux questions qui vous sont posées.

18 Je vous remercie.

19 R. Merci.

20 M^e KILOLO : Merci, Madame la Présidente, pour « cet » rappel.

21 Q. Monsieur le témoin, c'est un exercice difficile que nous devons faire tous les deux,
22 puisque nous parlons la même langue. Nous avons tendance à... à répondre
23 directement, oubliant que les interprètes doivent d'abord... doivent d'abord faire leur
24 travail, en traduisant en anglais ce que nous sommes en train de... de dire. Donc,
25 essayons ensemble de fournir un effort supplémentaire.

26 Alors, vous dites que vous perceviez, en votre qualité d'officier, 10 000 francs CFA, à
27 titre de PGA, par jour. Est-ce que je dois comprendre que vous perceviez cela de
28 manière régulière, tous les jours ?

1 R. Je vous ai dit, c'est journalier.

2 Q. Je voudrais, maintenant, revenir aussi au montant du... du salaire d'un... d'un
3 officier, à l'époque, en 2002, en Centrafrique ; est-ce que vous vous rappelez encore le...
4 la hauteur du montant du salaire ?

5 R. Comme je vous ai dit tout à l'heure, un officier... bon, ça dépend. Vous pouvez être le
6 même grade, c'est-à-dire sous-lieutenant, sous-lieutenant ; l'autre peut avoir le salaire
7 plus que vous. C'est-à-dire, l'autre peut avoir un poste de responsabilités, l'autre peut
8 avoir un diplôme militaire plus que vous. Donc, c'est... c'est un peu ça.

9 Q. Vous... Vous m'aviez parlé, tout à l'heure, de 54 000 francs CFA, à titre de salaire
10 mensuel pour un... un soldat de rang ; et qu'en est-il pour... en prenant par exemple,
11 votre cas, à l'époque, est-ce que vous savez encore combien est-ce que vous perceviez de
12 salaire par mois ?

13 R. Bien sûr.

14 Bon, moi, j'avais 182 000 francs.

15 Q. Alors, je voudrais maintenant vous poser la question sur le montant sur la PGA que
16 percevaient les soldats du MLC, durant cette période de crise en Centrafrique, à
17 comparer à... au montant de la PGA perçu par les... les soldats centrafricains ?

18 R. Ça, ben, je ne saurais comment vous répondre, parce que... ça, c'est... moi, je parle
19 pour la Force armée centrafricaine.

20 Q. Vous avez dit, tout à l'heure, que les... les soldats du MLC percevaient la PGA ;
21 comment est-ce que vous le savez ?

22 R. C'est parce que, bon, on travaillait ensemble ; donc, chaque jour, ils faisaient les
23 rondes pour... pour percevoir leur... leur PGA, comme tout autre militaire, quoi.

24 Q. Alors, ma question était juste de savoir : si on doit comparer le niveau de... de
25 traitement par rapport au montant de PGA perçu par un soldat centrafricain, est-ce que
26 c'était au même niveau, ou est-ce qu'il y avait des soldats qui... qui en percevaient plus
27 que d'autres, si on prend : entre un soldat MLC et un soldat centrafricain Faca, durant
28 cette période, en Centrafrique, qui percevait plus que l'autre ou est-ce que c'était la

1 même chose, le montant de la PGA ?

2 R. Bon, ben, ce que je vais vous dire : les MLC ont été quand même bien entretenus en
3 République centrafricaine.

4 Q. Et... Et comment vous savez que le MLC était bien entretenu en matière de PGA en
5 République centrafricaine, durant cette période ?

6 R. Je suis quand même dans la scène de l'armée, s'il vous plaît.

7 Q. Alors, lorsque vous dites qu'ils sont bien entretenus, concrètement, ça veut dire
8 quoi ? Est-ce qu'ils étaient alignés au même niveau de traitement que les soldats
9 centrafricains Faca ou est-ce qu'ils avaient un peu plus ?

10 R. Ce que je vais vous dire, c'est quoi ? C'est que, à l'époque, arrive un moment, il y
11 avait une crise de confiance, c'est-à-dire le président, à l'époque, n'avait pas vraiment
12 plus trop (*phon.*) de confiance à la Force armée centrafricaine, donc, il basait beaucoup
13 plus sur les troupes ML... MLC.

14 Q. Alors, lorsque vous évoquez la... la confiance basée sur les... les troupes MLC par
15 rapport au montant de... de la PGA, ça veut dire quoi ? Est-ce que ça veut dire qu'ils
16 percevaient la même chose, ou est-ce que le MLC en percevait plus ?

17 R. Le MLC percevait plus, à ma connaissance.

18 Q. Alors, je voudrais vous poser une question par rapport au... à l'importance de la
19 somme d'argent accumulée sur un mois, à titre de PGA. Vous nous avez dit, tout à
20 l'heure, que par jour, à titre de PGA, vous perceviez 10 000 francs CFA, tandis que, sur
21 un mois, à titre de salaire, vous perceviez 182 000 francs CFA.

22 R. Oui.

23 Q. Alors, ma question est de savoir : lorsque l'on accumule sur un mois le montant
24 journalier perçu à titre de PGA, et qu'on compare cette masse d'argent perçue par
25 rapport au montant du salaire, qu'est-ce qu'on peut en dire ?

26 R. Essayez de voir à votre niveau : vous voyez le salaire, vous voyez la PGA, essayez de
27 calculer, de voir à votre niveau.

28 Q. Alors, ça veut dire quoi concrètement, à la fin du mois ? Le montant accumulé à titre

1 de PGA, à la fin du mois, lorsqu'on le compare au montant perçu à titre de salaire,
2 est-ce que c'est... c'est moins que le salaire, est-ce que c'est plus que le salaire ; est-ce que
3 c'est la même chose, à votre connaissance ?

4 R. Maître, je vous ai dit que je percevais 182 000. Bon, calculez maintenant la PGA que
5 j'avais, et vous-même, vous allez voir la différence.

6 Q. Si on calcule 10 000 francs par jour que vous perceviez, sur 30 jours, à la fin du mois,
7 ça... ça fait... ça représentait quel montant, si vous pouvez m'aider dans... dans cette
8 estimation ?

9 R. Maître, ça fait 300 000. Là, c'est en temps de crise, hein. Moi, je parle de moi, quoi, je
10 parle de moi, parce que je suis sur le terrain, je me déplaçais et puis, voilà. Là, je parle
11 de moi.

12 Q. Le temps... le temps... Le temps de crise en Centrafrique, durant cette période,
13 s'étalait, vous avez dit, à partir du 25 octobre 2002, mais il allait jusque quand ? Quand
14 est-ce que la crise s'est terminée en Centrafrique ?

15 R. D'abord, c'est même avant... avant... avant le 25 octobre. Avant les troupes de Bozizé,
16 ils ont commencé d'abord, depuis avant d'arriver à Bangui. Donc, c'est un peu ça. Et la
17 crise... la crise a fini en... « en » 15 mars 2000... 2003.

18 Q. Alors, je... je voudrais maintenant faire le même exercice avec vous par rapport au
19 montant de la PGA que percevaient les soldats du MLC.

20 Que pouvez-vous dire de la somme d'argent qu'un soldat du MLC en Centrafrique
21 percevait, à titre de PGA, journalièrement, lorsqu'on l'accumule sur la durée d'un mois,
22 par rapport à un... au salaire moyen d'un soldat en Centrafrique ? Qu'est-ce qu'on peut
23 dire ? Est-ce... est-ce qu'on peut dire que ça représentait le salaire moyen d'un soldat en
24 Centrafrique ? Est-ce qu'on peut dire que c'était en dessous du salaire moyen ? Est-ce
25 qu'on peut dire que c'était au-delà du salaire moyen d'un soldat ?

26 R. Au-delà. C'était au-delà, vraiment, d'un salaire d'un soldat. Parce que le MLC, ils
27 n'avaient pas vraiment le salaire. C'est ça. Il faut que je vous rappelle une chose : MLC,
28 ils n'avaient pas le salaire, ils avaient seulement la PGA, la prime, là, à ma connaissance.

1 Q. Est-ce que je dois comprendre ceci : que le MLC, tout en n'ayant pas, à proprement
2 parler, un salaire en Centrafrique, percevait un montant de PGA accumulé sur un mois,
3 qui... dont le montant dépassait le salaire moyen d'un soldat en Centrafrique ?

4 R. Mais vous avez compris, alors.

5 Q. Vous nous avez dit deux choses : vous avez d'abord affirmé que le MLC, les soldats
6 du MLC en Centrafrique n'avaient pas de salaire. Par ailleurs, vous nous dites que le
7 montant qu'un soldat du MLC percevait tous les jours, à titre de PGA, durant cette
8 période de crise, en Centrafrique, lorsqu'on en faisait la somme totale sur la durée d'un
9 mois, eh bien, ce montant était au-delà du salaire moyen d'un soldat en Centrafrique ;
10 est-ce que c'est bien cela ?

11 R. Oui, bien sûr.

12 Q. Je voudrais en venir à la question de... de moyens de communication.

13 Qu'est-ce que vous avez pu observer auprès des soldats du MLC, à l'époque ? Est-ce
14 qu'ils avaient des... des moyens de communication ?

15 R. Oui, bien sûr. Ils avaient... ils avaient les moyens de communication, bien sûr.

16 Q. Savez-vous quel type d'appareils de communication ils avaient ?

17 R. Au moment où le MLC était encore à Bangui, ils avaient les Motorola. Ils avaient les
18 Motorola, comme tout autre corps. Et après, au moment où ils ont commencé à
19 repousser les troupes de Bozizé pour dépasser PK 12, en allant vers Boali et Damara,
20 c'est là... c'est là où, maintenant, les MLC ont été dotés par... par les Thuraya.

21 Q. Alors, je voudrais commencer d'abord par la présence du MLC dans Bangui, donc
22 avant de dépasser le PK 12.

23 Alors, vous dites qu'ils avaient des Motorola ; c'est quel type d'appareil, le Motorola ?

24 R. Les... C'est la marque Sagem.

25 Q. Savez-vous d'où sont venus ces... ces appareils Motorola ?

26 R. Oui, ben, les Motorola ont été fournis par l'état-major de la Force armée
27 centrafricaine ; bien sûr.

28 Q. Et comment est-ce que vous le savez ?

1 R. Je ne cesserai pas de vous dire que je suis quand même militaire. J'étais quand même
2 sur place au moment où l'événement s'est passé.

3 Q. Alors, à quoi servaient ces... ces appareils Motorola remis aux soldats du MLC, en
4 Centrafrique, à Bangui ?*

5 R. C'est un moyen de communication. C'est pour se communiquer entre le MLC et... et
6 l'état-major de la Force armée centrafricaine.

7 Q. Mais est-ce que vous savez s'il y a eu réellement des communications entre les... la
8 force MLC à Bangui et l'état-major des Forces armées centrafricaines ?

9 R. Bien sûr.

10 Q. Je... Je ne voudrais pas vous embêter avec cette question éternelle, mais je voudrais
11 quand même savoir comment vous le savez ?

12 R. Maître, je dis que je suis un militaire, et je travaillais beaucoup plus dans les
13 renseignements.

14 Q. Alors, vous dites que lorsqu'ils ont dépassé PK 12, en allant vers Damara et Boali, ils
15 ont reçu des appareils de type Thuraya ; qui leur a remis ces appareils ?

16 R. C'est l'état-major de la Force armée centrafricaine ; c'est-à-dire, c'est le général
17 Bombayake.

18 Q. Mais... Mais comment savez-vous que... que c'est le général Bombayake qui a fourni
19 les appareils Thuraya au contingent MLC ?

20 R. Mais parce que le président, à l'époque, travaillait beaucoup plus avec le général
21 Bombayake. Et comme les MLC sont venus... et c'est d'abord le général Bombayake qui
22 est venu prendre le commandant Mustapha pour aller au camp de Roux ; au camp de
23 Roux, c'est là où se trouve le bureau du directeur de la sécurité, à l'époque, du
24 président.

25 Q. Mais pourquoi est-ce que le général Bombayake a... a pris Mustapha pour l'amener
26 au camp de Roux ; pour quel motif ; est-ce que vous le savez ?

27 R. Il l'a amené là-bas, c'est pour avoir des... des instructions sur le terrain.

28 Q. Qui devait donner des instructions à qui ?

1 R. Pardon ?

2 Q. Vous avez précisé que le général Bombayake avait amené le colonel Mustapha au
3 camp de Roux pour avoir des instructions. Alors, je voudrais que ceci soit tout à fait
4 clair : qui donnait des instructions à qui ?

5 R. C'est le général Bombayake qui donnait les instructions au... au colonel Mustapha.

6 Q. Mais... Mais comment vous êtes au courant de ce détail ?

7 R. Je vous ai dit que je travaillais dans le service de renseignement.

8 Q. Je voudrais, maintenant, comprendre à quoi servaient les appareils de type Thuraya
9 remis au contingent MLC en Centrafrique ?

10 R. C'est parce que... le général Bozizé, il était d'abord chef... chef d'état-major ; donc, en
11 partant, il était parti avec la fréquence. Donc, le général Bozizé, donc... et la force
12 loyaliste... donc, il y avait les mêmes fréquences, ce qui avait fait que le général Bozizé a
13 pu arriver rapidement à Bangui, le 25 octobre. Parce qu'il y avait les fréquences. Quand
14 les loyalistes « se » communiquaient, ils pouvaient... les troupes de Bozizé étaient en
15 direct, en ligne.

16 Q. Alors, pourquoi est-ce que les appareils Thuraya n'ont été remis au contingent MLC
17 qu'après PK 12, lorsqu'ils ont commencé à progresser vers Damara et Boali, pourquoi
18 seulement à ce moment là ; est-ce que vous le savez ?

19 R. Oui. Bon c'est parce que, au moment où ils sont en train de rentrer dans... dans les
20 brousses, il fallait absolument un moyen de communication ; je veux dire, Thuraya,
21 parce qu'au niveau de... de l'état-major, ils leur ont dit : « Ben, de préférence, il faut
22 qu'on utilise les Thuraya pour éviter à ce que les troupes de Bozizé puissent suivre les...
23 les... les communications, quoi. ».

24 Q. Vous nous avez parlé des moyens de communication dont disposait le contingent
25 MLC ; alors, est-ce que les... les autres... les forces centrafricaines, sur place,
26 avaient-elles aussi des moyens de communication ?

27 R. Oui, bien sûr.

28 Q. Et... Et... Et quel moyen de communication avaient-elles ?

1 R. Le Thuraya.

2 Q. Je... je vais vous rappeler évidemment cet exercice difficile de... de cinq secondes.

3 R. O.K.

4 Q. Alors, parce que vous parlez des fréquences, qu'est-ce que vous pouvez nous dire, à
5 titre de comparaison, entre la fréquence qui était celle utilisée par le contingent MLC en
6 Centrafrique, par rapport à celle utilisée par les Faca loyalistes, durant la même période
7 en Centrafrique ? Est-ce que c'étaient des fréquences différentes ? Est-ce que... est-ce
8 qu'il y avait... qu'est-ce que vous pouvez nous dire, à titre de comparaison ?

9 R. C'étaient les mêmes fréquences.

10 Q. Mais comment ça se passait ? Qui fournissait ces... ces fréquences communes entre le
11 contingent MLC et les forces centrafricaines ?

12 R. Je vous ai dit que le MLC travaillait comme tout corps à l'époque, vous comprenez ?
13 Le MLC travaillait comme tout corps à l'époque. Donc, c'est l'état-major de la Force
14 armée centrafricaine qui a doté les différents corps qui sont sur le terrain.

15 Q. Alors, plus concrètement, en votre qualité d'officier Faca loyaliste à... à cette époque,
16 est-ce que, personnellement, vous aviez accès à la fréquence MLC, à titre d'officier
17 Faca ?

18 R. Je vous ai dit qu'on a les mêmes fréquences avec le MLC.

19 Q. Alors, là, je voudrais aussi clarifier les choses : entre la fréquence utilisée par les Faca
20 et celle utilisée par la Sécurité présidentielle durant cette période, est-ce que... si nous
21 prenons le cas de figure où nous mettons le contingent MLC, d'une part, et d'autre part,
22 les Faca que l'on distingue bien des éléments de la Sécurité présidentielle, alors, entre
23 ces trois unités, qu'est-ce que vous pouvez nous dire, à titre de comparaison, concernant
24 les... la fréquence utilisée, respectivement, par chacune de ces trois unités ?

25 R. La Garde présidentielle avait les mêmes fréquences que la Force armée centrafricaine,
26 que le MLC.

27 Q. Si je vous cite un nom en disant colonel Thierry Lengbe, est-ce que ce nom vous...
28 vous évoque quelque chose ?

1 R. Euh, oui.

2 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire quel était l'emploi ou la fonction de cette personne,
3 à l'époque, des événements ?

4 R. Euh, oui. Euh, à l'époque des événements, le colonel Lengbe était... c'est lui qui était
5 le commandant du CCOP, à l'époque.

6 Q. Est-ce qu'il est resté commandant du CCOP durant toute la période de... de la crise,
7 jusqu'au 15 mars 2003, ou pas ?

8 R. Non.

9 Q. Qu'est-ce qui s'est passé, concrètement ?

10 R. C'est le... le... le colonel... le colonel Lengbe qui était le commandant du CCOP. Et il y
11 avait eu un problème, il a été accusé, comme quoi... bon, c'est lui qui trahissait les ordres
12 ou bien les événements, ou alors tout ce qui devait se passer, c'est lui qui trahissait.
13 Donc, on veut l'arrêter, c'est là où il avait pris fuite avec ses éléments. Ils sont partis
14 vers... je crois, Cameroun — Cameroun. C'était le... Si je me rappelle bien, c'était le mois
15 de novembre, je crois, novembre... novembre, oui, novembre.

16 Q. Novembre de... de quelle année, s'il vous plaît ?

17 R. Novembre 2001... Euh, plutôt 2002.

18 Q. Est-ce qu'il a été remplacé au niveau de sa fonction au CCOP ?

19 R. Euh, oui.

20 Q. Est-ce que vous savez par qui ?

21 R. Il a été remplacé par le commandant Bemondombi.

22 Q. Alors, pour être équitable avec vous, je vous informe que le colonel Thierry Lengbe a
23 témoigné devant cette Cour en audience publique, et il a affirmé qu'en sa qualité de
24 commandant du CCOP, il ne connaissait pas la fréquence que le MLC utilisait en
25 Centrafrique ; qu'en dites-vous ?

26 R. Je vous ai dit tout à l'heure que le MLC et... et la force armée... la Force armée
27 centrafricaine utilisaient les mêmes fréquences.

28 Q. Alors, lorsque vous dites que le colonel Thierry Lengbe était soupçonné, à l'époque,

1 de trahir et qu'il était même question de... de l'arrêter, c'est ainsi qu'il a fui vers le
2 Cameroun ; en quoi consistait cette trahison ? Qu'est-ce qui lui était reproché
3 exactement ?

4 R. Bon, arrivé un moment, on le soupçonnait : il était en connivence avec le
5 général Bozizé.

6 Q. Alors, je voudrais, maintenant, comprendre les choses : lorsque les... les troupes du
7 MLC arrivent au centre de Bangui, après la base navale, qu'est-ce qui se passe ? Ils font
8 quoi ? Comment est-ce que les choses s'organisent ?

9 R. Au moment où ils sont arrivés à la base navale, après avoir... « leur » doter tenues et
10 les rangers, et les armes, comme je vous ai dit tout à l'heure, le commandant Mustapha
11 était parti avec le général Bozizé... Bombayake au camp de Roux, et c'était pour avoir les
12 instructions, et puis, après ça, ils ont commencé à attaquer.

13 Q. Est-ce que vous avez vu, de vos propres yeux, les soldats MLC en train de
14 manœuvrer sur le terrain, à Bangui ?

15 R. Oui, bien sûr.

16 Q. Et est-ce que vous... vous connaissez les différents endroits où les... les troupes MLC
17 ont été installées, à leur arrivée à Bangui ?

18 R. Euh, oui.

19 Le MLC était au camp Kasai ; d'autres qui étaient au camp de Roux ; il y a d'autres qui
20 étaient au... au régiment de soutien. Et BIT 2, je veux dire vers PK 12... PK 11, PK 12.

21 Q. Est-ce que vous savez qui les a installés à ces différents endroits ? Se sont-ils installés
22 d'eux-mêmes, de leur propre initiative, dans des camps militaires centrafricains ?

23 R. Non.

24 Euh, ils... ils se... ils se sont installés dans les différents corps sous l'ordre de l'autre... du
25 sous-chef d'état-major, le général Mazi.

26 Q. Alors, je voudrais déjà, à ce stade, élucider la question du commandement. Vous
27 nous avez cité essentiellement deux généraux, en termes d'ordres adressés au
28 contingent MLC. Vous nous avez parlé, à un moment donné, du général Bombayake,

1 qui a transmis des instructions au colonel Mustapha, et vous nous parlez, à présent, du
2 général Mazi qui a eu à transmettre des ordres au contingent MLC.

3 Est-ce que vous pouvez nous... nous éclairer un tout petit peu sur la relation de
4 commandement entre le général Mazi et le général Bombayake ?

5 R. Bon, ben, vous savez, dans l'armée, c'est la hiérarchie (*phon.*). Le général... le
6 général Mazi, à l'époque, c'est lui qui était le sous-chef d'état-major, mais le chef
7 d'état-major, était Betibangui ; mais, entre temps, il était... il n'était pas vraiment... il
8 n'était pas vraiment trop (*phon.*) opérationnel. Il... il était un peu malade déjà, avant sa
9 mort. Donc, l'officier supérieur qui était trop (*phon.*) opérationnel, c'était le
10 général Mazi.

11 Q. Est-ce que vous... vous êtes en train de... de nous dire que c'est le général Mazi qui
12 transmettait des ordres opérationnels au contingent MLC en Centrafrique ?

13 R. Oui.

14 Q. Comment le savez-vous ?

15 R. Je vous ai dit : c'est lui qui coordonnait les missions, parce que, à l'époque, le... le...
16 Euh, le Cema, à l'époque, il n'était... il n'était pas vraiment trop opérationnel (*phon.*),
17 c'était le sous-chef qui... qui dirigeait les opérations, à l'époque.

18 Q. Vous dites « le Cema n'était pas opérationnel, mais c'est le sous-chef qui dirigeait ».

19 R. Oui.

20 Q. Alors, c'est qui le Cema ? C'est d'abord quoi cette terminologie « Cema », ça veut
21 dire quoi ? Est-ce que vous pouvez nous mettre un nom derrière cela et nous dire
22 ensuite qui était le sous-chef ?

23 R. Le Cema, c'est le chef d'état-major, Betibangui, à l'époque. Excusez-moi d'avoir
24 utilisé le terme, excusez-moi. Bon, le chef d'état-major.

25 Q. C'était juste pour comprendre la... la signification de... de cette terminologie
26 « Cema ». Je pense que nous l'avons tous bien compris dans... dans le prétoire. Alors,
27 vous dites Betibangui était le chef d'état-major...

28 R. Oui.

1 Q. ...mais était souffrant et n'était pas opérationnel ; est-ce que c'est ça que vous dites ?

2 R. Oui.

3 Q. Et... Et, finalement, qui était le.... le sous-chef d'état-major des Forces armées
4 centrafricaines ?

5 R. Je vous ai dit, c'est le général Mazi.

6 Q. Très bien. C'est... C'est tout à fait clair ce que vous dites jusque là. Donc, c'est le
7 général Mazi qui assumait la responsabilité des ordres opérationnels adressés au... au
8 contingent MLC en Centrafrique. Mais dans... dans cet arsenal de commandement, où
9 est la place du général Bombayake, dont vous avez parlé tout à l'heure ? À partir de
10 quand est-ce qu'il intervient sur... sur la scène... véritablement sur la scène de
11 commandement ?

12 R. Le général... Le sous-chef d'état-major, le général Mazi, travaillait en collaboration
13 directe avec le général Bombayake qui était le directeur de la sécurité du président.

14 Q. Alors, ce sera ma dernière question avant la pause.

15 Pour dire les choses simplement, est-ce que le... le contingent du MLC en
16 Centrafrique pouvait prendre l'initiative de la riposte pour attaquer les rebelles de... de
17 Bozizé de manière indépendante ?

18 R. Vous savez, au moins, la République centrafricaine a... a quand même un état-major,
19 s'il vous plaît. Le MLC ne peut pas quand même traverser... traverser depuis RDC, là-
20 bas, pour une histoire que (*phon.*)... tirer coup de feu (*phon.*) sans avoir les instructions
21 de l'état-major de la Force armée centrafricaine, s'il vous plaît.

22 M^e KILOLO : Je pense qu'il est temps de... de faire la pause.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Maître Kilolo.

24 Monsieur le témoin, nous allons faire une pause d'une demi-heure, temps qui sera
25 nécessaire pour vous-même, mais également nécessaire aux sténotypistes et aux
26 interprètes pour prendre un peu de repos. Donc, nous allons nous retrouver à 11 h 30.

27 Je vais demander au greffier d'audience de bien vouloir passer à huis clos pour que le
28 témoin puisse quitter la salle d'audience.

1 Entre-temps, nous allons suspendre pour nous retrouver à 11 h 30.

2 *(Passage en audience à huis clos à 10 h 59)*

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 *(L'audience, suspendue à 11 h 00, est reprise à huis clos à 11 h 33)*

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 *(Passage en audience publique à 11 h 34)*

14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames
15 les juges.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Rebonjour, Monsieur le témoin.

17 LE TÉMOIN : Bonjour, Madame la Présidente.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Etes-vous prêt à poursuivre votre
19 déposition ?

20 LE TÉMOIN : Oui, Madame la Présidente.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Kilolo, c'est à vous.

22 M^e KILOLO :

23 Q. Oui, Monsieur le témoin, lorsque les... les forces du MLC commencent à attaquer, où
24 se trouvent, à ce moment-là, les autres forces loyalistes ?

25 R. La Force armée centrafricaine travaillait en collaboration avec les troupes MLC.

26 Q. Alors, comment est-ce que les... les éléments MLC, ainsi que les... les éléments de
27 Forces armées centrafricaines, sont déployés sur le terrain ? Comment est-ce que
28 s'articulent les différents éléments... les différents éléments sur le terrain ?

1 R. Comme je vous ai dit, la Force armée centrafricaine est devant, comme ça, qui
2 attaque... Parce que les troupes MLC... plutôt MLC ne maîtrise pas le terrain. Donc,
3 c'est d'abord la Force armée centrafricaine qui est devant, et suivie par les troupes MLC.
4 Mais tous en uniforme.

5 Q. Et d'où est partie cette opération qui consistait à repousser les forces rebelles de la
6 ville de Bangui ?

7 R. Dans les différents camps.

8 Q. Qu'est-ce que ça veut dire, exactement ?

9 R. Ça veut dire au niveau du régiment de soutien, Kasai, Garde républicaine et puis...
10 et... Kasai et les troupes MLC.

11 Q. Qui a décidé de... de l'articulation de... de toutes ces forces, en vue de leur
12 progression sur le terrain ?

13 R. Et... C'est l'état-major de la Force armée centrafricaine.

14 Q. À votre connaissance, y avait-il une raison, pour le contingent MLC, d'opérer en
15 collaboration avec les Forces armées centrafricaines ?

16 R. Comme je vous ai dit, le ML... les troupes MLC ne maîtrisent pas le terrain, raison
17 pour laquelle « ils » étaient obligés de travailler ensemble.

18 Q. Y avait-il un... un chef suprême des armées en Centrafrique, à cette époque ?

19 R. Oui. Le président de la République, Ange-Félix Patassé, c'était lui qui est le chef
20 suprême des armées.

21 Q. Avait-il un rôle quelconque dans le cadre de ces événements ?

22 R. Oui. Oui, son rôle... parce que... tout le commandement vient, il de... du chef
23 suprême, pour descendre au niveau du ministère, et puis voilà, ministère de la Défense,
24 pour descendre à l'état-major de la Force armée centrafricaine.

25 Q. Vous nous avez parlé tout à l'heure du CCOP, de quoi s'agit-il exactement ?

26 R. CCOP, c'est le Centre commandement des opérations.

27 Q. Et quelle était la... la mission de ce... de ce centre, le CCOP ?

28 R. CCOP, c'est... c'est-à-dire, « CCOP », c'est lui qui coordonnait les opérations sur le

1 terrain. C'est-à-dire, l'ordre vient de là-haut, disons, du chef suprême, ça descend au
2 ministère de la Défense, c'est à la (*phon.*) Défense, maintenant, l'état-major... l'état-
3 major, maintenant, ça descendre au niveau du CCOP. C'est CCOP maintenant qui...
4 qui... qui coordonne (*inaudible*) directement sur le terrain.

5 Q. Alors, quelles sont les... les unités combattantes pro-Patassé qui étaient coordonnées
6 par le CCOP ?

7 R. À ma connaissance, il y avait aussi les... les milices, qui combattaient pour... pour le
8 régime en place. Il y avait SCCPS. Il y avait... il y avait SCCPS, il y avait les gens de
9 Karako — ils sont basés derrière... ils étaient derrière Lota (*phon.*), l'Assemblée
10 nationale. Et les gens de Miskine aussi, qui combattaient pour le régime, les milices.
11 Mais ils étaient armés, comme... comme les différents corps, aussi, ils étaient armés,
12 aussi.

13 Q. Est-ce que vous pouvez nous... nous énumérer les différents corps qui étaient
14 coordonnés par le CCOP, en plus de... de ceux que vous venez de citer ?

15 R. Oui. Il y avait le BIT 1, BIT 2, le BCS, la Garde républicaine, la Garde présidentielle,
16 aussi, et les MLC.

17 Q. Du point de vue de... de l'organisation de service au sein du CCOP, est-ce que vous
18 savez nous dire comment c'était organisé, comment c'était articulé en différents
19 services ?

20 R. Comme je vous ai dit, CCOP, c'est... c'est le centre de commandement des
21 opérations, donc c'est CCOP qui... qui s'en occupait, de... toutes les opérations qui se
22 passaient sur le terrain.

23 Q. Alors, au niveau de... de l'organisation du... du CCOP, est-ce qu'il y avait différents
24 services ou différentes cellules au sein de... du CCOP ? Vous nous avez parlé tout à
25 l'heure du... du commandant du CCOP. Mais en dehors de ce commandant, est-ce qu'il
26 y avait aussi des responsables de différents sous-services du CCOP ?

27 R. Oui. Je vais vous dire, par exemple, il y avait aussi un service de renseignement
28 que... je travaillais directement avec. Donc, il y avait le commandant Mboya (*phon.*),

1 c'est lui qui était le patron du service du renseignement. Il y a aussi... Il y avait aussi les
2 services... les différents services, mais bon, là où je... je travaillais (Expurgé)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 Q. Alors, dans le cadre de... de cette cellule de... de renseignement au sein du CCOP,
6 comment était organisée la... la récolte des informations ?

7 R. Bon, au niveau du CCOP, CCOP (*phon.*) nous fournissait les moyens, les moyens
8 de... de déplacer et, nous, on travaillait beaucoup plus avec... les... les habitants, par
9 exemple. Je peux vous dire, par exemple, au niveau de provinces, on travaillait
10 directement avec les habitants. Et puis, voilà, c'est-à-dire, il y avait les gens qui nous
11 fournit... qui nous fournissaient des informations, quoi, mais qui étaient basés sur place,
12 c'est-à-dire ce sont les gens, les gens du village, donc qui nous fournissaient des
13 informations, quoi.

14 Q. Quelles sont les informations ou les renseignements que vous recherchiez dans...
15 dans le cadre de... de (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 R. Les renseignements, c'est surtout beaucoup plus sur les... les troupes du
18 général Bozizé qui sont sur le terrain.

19 Q. Qu'est-ce... qu'est-ce que vous cherchiez à savoir exactement à ce sujet ?

20 R. On cherchait à savoir leur position, d'abord, comment ils sont, quels types d'armes ils
21 utilisent, leur effectif, à peu près, juste pour avoir une idée, pour les... pour les attaquer,
22 quoi.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Kilolo, si vous me
24 permettez.

25 Monsieur... Madame le greffier, pouvons-nous passer rapidement à huis clos partiel ?

26 (*Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 49*)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée).

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 *(Passage en audience publique à 11 h 51)*

14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames
15 les juges.

16 M^e KILOLO : Merci, Madame la Présidente.

17 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez nous énumérer vos différentes sources
18 d'information à l'époque ?

19 R. Comme je vous disais tantôt, nous, on travaillait directement avec les habitants de
20 chaque province ou chaque village où se trouvaient les troupes de Bozizé. Ça veut dire,
21 le chef... le chef du village. Parce que, bon, il y a... il y avait des gens qui n'étaient pas
22 pour les quelques... les rebelles se sont basés dans leur village, ou alors dans leur
23 province. Donc, ils étaient obligés de... de travailler avec nous pour les aider à être
24 quand même libres.

25 Q. Alors, lorsque vous récoltez ces informations, à qui étaient-elles destinées par la
26 suite ?

27 R. Directement au patron de renseignement.

28 Q. Alors, comment vous faites, à l'époque, pour faire parvenir les informations

1 recueillies sur le terrain au patron ?

2 R. On nous disposait les moyens, les moyens de communication.

3 Q. Et... et c'était par quels moyens de communication ?

4 R. Par les Thuraya et les téléphones GSM, là.

5 Q. Alors, je vais vous poser une question, mais si vous sentez que vous risquez de
6 fournir des informations qui vous identifient, on pourrait aller à huis clos partiel, mais
7 je voudrais savoir quels sont les... les différents secteurs ou les différentes villes que
8 vous couvriez personnellement dans le cadre de votre travail ?

9 R. Huis clos... partiel, je ne sais pas.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier, veuillez, s'il
11 vous plaît, passer à huis clos partiel.

12 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 54)*

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 37 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 *(Passage en audience publique à 12 h 00)*

6 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames
7 les juges.

8 M^e KILOLO :

9 Q. Monsieur le témoin, savez-vous comment est-ce que le contingent MLC, en
10 Centrafrique, s'organisait pour recueillir des informations sur l'effectif des rebelles
11 de Bozizé ou leur armement, ainsi que leur position ?

12 R. Je vous ai dit : les troupes MLC travaillent sous les instructions de l'état-major de la
13 Force armée centrafricaine. Donc, si c'est pour les informations, le MLC recueillait les
14 informations auprès du CCOP.

15 Q. Sans donner trop de détails, j'aimerais juste clarifier une question : lorsque vous
16 arrivez à Damara, pour la mission que vous connaissez, est-ce... où se trouvaient les
17 forces rebelles de... de Bozizé à ce moment-là ?

18 R. Eh bien sûr... Ils étaient, bien sûr, à Damara.

19 Q. Alors, les indicateurs dont vous parliez tout à l'heure à l'époque des événements,
20 est-ce qu'on ne les trouvait que dans la ville de Damara ?

21 R. Bien sûr.

22 M^e KILOLO : Je voudrais demander peut-être de retourner à huis clos partiel, s'il vous
23 plaît.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier de...
25 d'audience, je vous demanderai de passer au huis clos partiel, s'il vous plaît.

26 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 03)*

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (*Passage en audience publique à 12 h 06*)

21 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
22 Président, Mesdames les juges.

23 M^e KILOLO :

24 Q. Monsieur le témoin, savez-vous de... quels sont les corps ou les éléments qui
25 composaient la force loyaliste qui avait lancé l'attaque pour reprendre le contrôle de la
26 ville de Damara ?

27 R. Il y avait la Force armée centrafricaine, la Garde présidentielle et le MLC. Et... et les
28 différentes milices, SCPS (*phon.*), les gens de Miskine, et autres.

1 Q. Est-ce que vous savez qui avait décidé de cette articulation des... des différents corps
2 loyalistes pour lancer cette opération sur Damara ?

3 R. C'était le général Bombayake, à l'époque.

4 Q. Savez-vous de quels points de stationnement sont partis ces différents corps qui ont
5 lancé l'assaut sur Damara ?

6 R. À partir du PK 22, en allant.

7 Q. Alors, je voudrais vous poser quelques questions de... de compréhension du travail
8 du bureau 2 au sein du... du CCOP.

9 De manière générale, à votre connaissance, sur... sur quel genre d'information portent
10 le... les missions qui sont effectuées dans le cadre du bureau 2 ?

11 R. C'est pour recueillir les informations qui sont sur le terrain, et pour aider les gens qui
12 sont... les... pour aider les différents... les différents corps qui sont le (*inaudible*) ... Je
13 dis, bon, je ne sais pas comment expliquer. C'est pour aider, je vous dis... le B2, il
14 recueille les informations... les... les... les renseignements, pour aider maintenant les
15 gens qui sont sur le terrain.

16 Q. Alors, en dehors des informations que le bureau de... de renseignement recueille au
17 sujet de l'ennemi, est-ce qu'il y a aussi des... des informations qui sont recueillies au
18 sujet des... des forces amies ou des forces loyalistes par le bureau 2 ?

19 R. Là, je... je n'ai aucune idée sur ça.

20 Q. Alors, ma question est la suivante, et c'est ça que je voudrais clarifier : vous semblez
21 disposer d'un certain nombre d'informations précises sur le MLC, à l'époque où il était
22 en Centrafrique. Alors, je voudrais comprendre : qu'est-ce qui fait que vous,
23 personnellement, vous disposez de telles informations sur le MLC ?

24 R. Je vais vous dire une chose : les troupes MLC travaillaient sous les ordres de
25 l'état-major de la Force armée centrafricaine, et comme moi, je suis dans les
26 renseignements, donc, c'était normal que je puisse avoir les informations sur le MLPC...
27 euh, plutôt sur le MLC.

28 Q. Pourquoi vous dites que c'était normal que vous, vous puissiez avoir des

1 informations sur le MLC ? Quel est le lien avec votre travail de renseignement ?

2 R. Parce que même au niveau du CCOP, il y avait aussi les éléments du MLC qui
3 travaillaient dans le bureau du CCOP.

4 Q. Que faisaient les... les éléments du MLC au sein du CCOP ?

5 R. Les éléments du CCOP... plutôt du MLC étaient comme tous les éléments des
6 différents corps. Comme je vous disais tout à l'heure, le MLC a été incorporé dans
7 l'armée centrafricaine, je dis (*phon.*), la Force armée centrafricaine. Donc, les... les
8 éléments de MLC travaillaient en collaboration avec les... les différents corps qui
9 travaillaient aussi dans le CC... CCOP.

10 Q. Et il y avait combien d'éléments du MLC au CCOP ?

11 R. Je ne connais pas exactement le nombre.

12 Q. Personnellement, vous avez pu en... en identifier combien ?

13 R. Bon, j'ai identifié deux. L'autre que je connais le nom... et puis l'autre, je... parce que,
14 bon, on les appelait « commandant », « commandant » ; mais l'autre que je connais, je
15 connais le nom. C'était le colonel Mustapha. Parce qu'un jour, c'est moi... bon, c'était ma
16 première fois de faire sa connaissance. Un jour, je partais pour mes... mes dotations,
17 c'est là où je l'ai rencontré, lui également il venait se ravitailler, c'est là où on s'était
18 vus... on s'était vus, au CCOP.

19 Q. Ça veut dire quoi, que le colonel Mustapha « venait se ravitailler au CCOP » ?

20 R. Se ravitailler avec les armes, les batteries des Thuraya et consorts.

21 Q. Est-ce que vous savez qui était son interlocuteur quand il venait au CCOP ?

22 R. Mais parce qu'il... il... il venait voir le commandant du CCOP. Il traitait directement
23 avec le commandant du CCOP, à l'époque.

24 Q. Vous voulez parler de... de quel commandant, s'il vous plaît ?

25 R. Le commandant Bemondombi.

26 Q. Est-ce que personnellement, vous avez eu l'occasion de... de passer du temps ou de
27 voir les troupes MLC dans différents secteurs ?

28 R. Oui, bien sûr. Ils étaient dans les différents corps. Ils étaient un peu partout — ils

1 étaient un peu partout. Ils étaient soit au régiment de soutien, au BIT 2 ; ils étaient un
2 peu... un peu éparpillés dans... dans les différents corps.

3 Q. Est-ce que vous savez qui les dispatchait dans les différents corps, à l'époque ?

4 R. Oui. C'était le... le... le sous-chef... le sous chef... chef d'état-major, le général Mazi.

5 Q. Savez-vous qui gérait la planification des... des manœuvres menées par les troupes
6 du MLC sur le terrain, à Bangui ?

7 R. C'était le sous-chef d'état-major, le général Mazi.

8 Q. En termes militaires, lorsque l'on parle de la cellule « situation synthèse », ça veut
9 dire quoi exactement ?

10 R. Je n'ai pas bien compris le... la question.

11 Q. Si nous devons partir de la réalité du CCOP, lorsque l'on parle de la cellule
12 « situation synthèse », qu'est-ce que cela veut dire ?

13 R. Comme je vous ai dit, CCOP, c'est un centre qui... c'est-à-dire qui... qui globalise
14 « tous » les opérations qui sont sur le terrain.

15 Q. En des termes plus concrets, ça veut dire quoi ?

16 R. C'est-à-dire, c'est le CCOP qui dirigeait toutes les opérations qui sont sur le terrain.

17 Q. Et... et lorsque l'on parle de la cellule « conduite », qu'est-ce que cela veut dire ?

18 R. La cellule « conduite », c'est quoi ? C'est quand on donne l'ordre. Il y a un service qui
19 doit suivre les ordres pour voir est-ce que cet ordre-là a été respecté ou pas.

20 Q. Alors, concernant les ordres qui étaient adressés à la force du MLC sur le terrain,
21 savez-vous quelle structure s'occupait de s'assurer du bon respect de ces ordres sur le
22 terrain ?

23 R. Alors, vous savez, sur le terrain, c'est un peu difficile, hein, c'est un peu difficile. Sur
24 le terrain, c'est un peu difficile. Et de... et de... et de surcroît, les gens qui maîtrisent pas
25 bien le terrain, et qui travaillent avec les gens qui vont (*phon.*) sur terrain, ce n'est pas...
26 ce n'est pas du tout facile là-bas.

27 Q. Mais concrètement, lorsqu'un ordre opérationnel était donné aux troupes du MLC,
28 alors qui... y avait-il une personne qui était chargée de s'assurer que le MLC respecte

1 les ordres opérationnels qui lui sont donnés ?

2 R. Je vous ai dit : le MLC travaille en collaboration avec la Force armée centrafricaine.

3 Donc, ils étaient ensemble, ils travaillaient ensemble.

4 Si, par exemple, vous trouvez peut-être cinq éléments sur le... sur ce terrain, il y a
5 peut-être deux ou trois éléments du MLC, ou alors deux ou trois de la Force armée
6 centrafricaine. C'était un peu ça. Mais c'était la Force armée centrafricaine qui était
7 devant d'abord, et le MLC ne fait que... ne fait que le suivre.

8 Q. Alors, concrètement, sur le terrain, est-ce que vous savez quelle était la distance qui
9 séparait les... les soldats MLC des soldats Faca, au moment de leur progression sur le
10 terrain ?

11 R. Non. Il n'y avait pas une distance. C'est-à-dire, ils étaient en groupe, ils travaillaient
12 ensemble. Mais c'était la Force armée centrafricaine qui était devant, et les troupes
13 MLC... mais il n'y avait pas une distance en tant que telle. Parce que... puisque le
14 combat était ensemble.

15 Q. Alors, si vous pouvez fournir un effort pour nous aider à visualiser le... le combat
16 sur le terrain, disons, celui... la progression qui a permis de repousser les... les forces
17 rebelles au-delà de PK 12.

18 En partant du... du centre de Bangui, comment sont articulés les... les... les groupes de
19 combat ? Ils avancent, les différents groupes ; les plus petites groupes de militaires sont
20 constitués de combien de personnes ?

21 R. Vous savez, en termes militaires, d'abord, le... le... l'officier supérieur qui dirigeait le
22 combat à Bangui, c'était d'abord le sous-chef d'état-major, le général Mazi, secondé par
23 le colonel Twagende (*phon.*). Donc, il y avait un combat, je ne sais pas... comment... Il y
24 avait un combat de collaboration, c'est-à-dire, il n'y avait pas les Faca ou... non. Parce
25 que. Il... il y avait un combat qui... c'est-à-dire (*phon.*), les loyalistes combattent
26 ensemble pour repousser les troupes du général Bozizé.

27 Q. Alors, pour bien comprendre les choses, ça se passe comment sur... sur le théâtre des
28 opérations dans la ville de Bangui, au moment de la progression ? Est-ce que les soldats

1 MLC et les soldats centrafricains, est-ce qu'ils progressent côte-à-côte, mais séparés, ou
2 est-ce qu'ils progressent en étant mixés ?

3 R. C'était mixé, parce qu'il y avait les éléments des Faca et les éléments de MLC qui
4 travaillaient ensemble ; c'était mixé.

5 Q. Alors, en nous replaçant dans le contexte de la progression, sur la ville de Bangui,
6 le... le mixage des éléments MLC et centrafricains s'opère à quel niveau de... de
7 structure, de groupement sur le terrain ? Est-ce que c'est au niveau de la... du bataillon,
8 est-ce que c'est au niveau de... de la section, est-ce que c'est au niveau de peloton, est-ce
9 que c'est à un niveau plus petit ? Quel est le... le... le niveau de groupement militaire,
10 où l'on peut s'apercevoir sur le terrain qu'il y a un mélange dans un groupe des soldats
11 MLC et centrafricains ?

12 R. Il y avait un bataillon, donc mixé, il y avait un bataillon mixé avec les gens du... les
13 éléments du MLC.

14 Q. Et un bataillon est composé de quels sous-groupes ?

15 R. Il faut bien poser la question, hein ? Vous voulez parler de la section ou bien du
16 bataillon ?

17 Q. Vous avez dit tout à l'heure que le mixage s'opérait au niveau du bataillon ; est-ce
18 que je... je vous ai bien compris ou pas ?

19 R. Je vous ai dit un bataillon, c'est un régiment, hein. Si vous voulez... si vous voulez,
20 bon, je peux vous éclaircir un peu. Si vous voulez parler de la section... Un bataillon
21 c'est un régiment ; on peut avoir peut-être 5... 500 à 1 000 éléments dans un bataillon,
22 par exemple. Et maintenant, il y a les sections.

23 Q. Justement, c'est à ça que je voulais en venir concrètement. Est-ce que vous... vous
24 pouvez nous aider à... à visualiser la réalité sur le terrain ? Parce que lorsque vous nous
25 dites que les... les troupes sont mixées, ça veut dire quoi ?

26 On... on est, par exemple, sur un... mettons un périmètre qui est... qui correspond à
27 l'étendue de ce prétoire, de cette salle d'audience dans laquelle nous nous trouvons.

28 Alors, dites-nous, qu'est-ce que l'on voit exactement sur le terrain, à Bangui, à ce

1 moment-là ? On voit un groupe de combien de soldats ?

2 R. Bon, je... je vais vous donner un exemple : par exemple, au niveau du régiment de
3 soutien, par exemple, il y avait le bataillon de soutien, par exemple, il y avait aussi les
4 éléments du MLC, qui sont venus renforcer les éléments du bataillon de service... du
5 bataillon de soutien et... et de service. Donc, le combat était un peu comme ça. Donc,
6 les... les éléments de MLC étaient... étaient répartis dans tous les... dans tous les
7 bataillons, quoi. Je veux dire... vous pouvez trouver les éléments MLC au régiment de
8 soutien, vous pouvez trouver les éléments du MLC au niveau de BIT 1, BIT 2, la
9 Garde... la Garde présidentielle aussi. Mais le combat était par section.

10 Q. Alors, au niveau des... des... des groupes de combat ou de sections...

11 R. S'il vous plaît, je voudrais un peu me soulager ?

12 M^e KILOLO : Madame la Présidente, je pense que M. le témoin, a besoin d'une petite
13 interruption.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier d'audience, je
15 vais vous demander de passer à huis clos.

16 *(Passage en audience à huis clos à 12 h 29)*

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (*Passage en audience publique à 12 h 36*)

3 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos... Nous sommes en
4 audience publique (*correction de l'interprète*), Madame le Président.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Kilolo.

6 M^e KILOLO :

7 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous... vous savez quelles sont les... les différentes
8 langues parlées par les Centrafricains à Bangui ?

9 R. Euh, oui.

10 Bon, la plupart des Centrafricains parlent le français, le sango, et un peu qui parlent
11 lingala, aussi.

12 Q. Et... Et vous-même, personnellement, quelles sont les... les langues que vous parlez ?

13 R. Je parle le français, je parle le sango, je parle un peu le lingala.

14 Q. Et est-ce que vous êtes en mesure, par exemple, de dire « bonjour » en lingala ?

15 Comment est-ce que vous diriez « bonjour » en lingala ?

16 R. « Mbote ».

17 L'INTERPRÈTE LINGALA-FRANÇAIS : Bonjour.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Kilolo, nous n'avons pas
19 d'interprète lingala. Est-ce que nous en avons ? Ah ! Désolée, je suis désolée, nous avons
20 des interprètes en lingala.

21 M^e KILOLO :

22 Q. Et personnellement, comment avez-vous appris le lingala ?

23 R. Vous savez, à Bangui, vous voyez, vous êtes déjà allé à Bangui, non ? Je ne sais pas...
24 à Bangui, c'est juste traverser le fleuve, vous êtes à Zongo. Et la majorité, il y a plein de
25 Congolais qui sont chez nous, là-bas. Ils font le travail de cireur, de domestique. Et, en
26 fait, il y a plein, plein, plein de Congolais qui sont chez nous, là-bas. Et par rapport à ça,
27 ça nous facilite de comprendre le lingala.

28 Et même au niveau de Zongo, aussi, les gens parlent le sango, comme je suis en train de

1 parler (*phon.*)... parler... vous voyez, les gens de Zongo parlent le sango couramment
2 aussi.

3 Q. Alors, je... je vais reprendre ma... ma précédente question, je ne sais pas si les... les
4 traducteurs avaient pu suivre en lingala. Alors, est-ce que vous... vous savez comment
5 on dit « bonjour » en lingala, comment vous diriez « bonjour » à une personne ?

6 R. « *Mbote na yo* ».

7 L'INTERPRÈTE LINGALA-FRANÇAIS : « Bonjour. »

8 Q. Est-ce que vous savez comment vous pourriez dire à une personne « viens » ?

9 R. « *Yo (phon.) yaka* »

10 L'INTERPRÈTE LINGALA-FRANÇAIS : « Venez ».

11 M^e KILOLO :

12 Q. Et est-ce que vous savez en lingala comment vous pourriez dire à une personne « je
13 vais te tabasser » ?

14 R. « *Nakobeta yo* ».

15 L'INTERPRÈTE LINGALA-FRANÇAIS : « Je vais vous frapper ».

16 M^e KILOLO :

17 Q. Est-ce que vous savez comment dire en lingala « donne-moi de l'argent » ?

18 R. « *Ompesa ya bongo (phon.)* »

19 L'INTERPRÈTE LINGALA-FRANÇAIS : « Donne-moi de l'argent ».

20 M^e KILOLO : Apparemment, il n'y a pas de traduction en anglais.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Ce que nous voyons dans la
22 transcription, c'est en anglais. Il n'y a pas de transcription en lingala, à ma connaissance.

23 M^e KILOLO :

24 Q. Alors, je n'aime... je n'aime pas trop le dire, mais je vais quand même poser la
25 question : comment est-ce que vous pourriez dire à une personne « je vais te tuer » en
26 lingala ?

27 R. Le dire en lingala... Bon, je comprends que la mort, c'est « *kufa* »... (*citation en lingala*).

28 L'INTERPRÈTE LINGALA-FRANÇAIS : « Je vais vous frapper jusqu'à ce que vous

1 trouviez la mort ».

2 M^e KILOLO :

3 Q. Alors, est-ce que vous savez nous dire exactement de... de qui étaient composées
4 les... les forces rebelles du général Bozizé, à l'époque ?

5 R. Euh, les troupes du général Bozizé étaient composées par les Tchadiens... Tchadiens
6 et puis les gens du Nord. Mais c'étaient beaucoup plus les... les militaires tchadiens...
7 les militaires tchadiens.

8 Q. Alors, quand vous dites « les gens du Nord », de qui parlez-vous ? À qui faites-vous
9 allusion ?

10 R. Euh, les gens de l'ethnie de Bozizé, plutôt du général Bozizé.

11 Q. De quelle nationalité ?

12 R. De nationalité centrafricaine, bien sûr, mais ils sont mélangés avec les Tchadiens, les
13 Tchadiens, les militaires de carrière, hein — les Tchadiens.

14 Q. À votre connaissance, où étaient recrutés ces... ces gens du nord centrafricain par
15 Bozizé ?

16 R. Bon, ben, c'étaient des enfants qui étaient même (*phon.*) à l'école. C'étaient des petits
17 enfants, 10, 12, 15 ans (*inaudible*) qui étaient recrutés dans les villages comme ça. Juste
18 pour... C'était pour renforcer... pour renforcer les rébellions, et l'effectif aussi.

19 Q. Alors, comment étaient vêtus ces enfants ?

20 R. En... En uniforme, parce qu'au moment où ils étaient arrivés à Bangui, il y avait des
21 petits enfants de 10, 12 ans qui avaient... qui avaient les armes, qui étaient arrivés à
22 Bangui.

23 Q. Alors, lorsque les... les forces de... du général Bozizé occupent le centre de Bangui
24 pendant quatre ou cinq jours, qu'est-ce qui se passe par rapport aux habitants qu'ils ont
25 trouvés dans ces secteurs ?

26 R. Bon, ben, je dirais qu'ils sont arrivés à Bangui, la plupart d'entre eux, se sont... la
27 première fois, d'arriver (*inaudible*) à Bangui, et puis, ils étaient vraiment immatrisables.
28 Ils ont d'abord... Ils ont pris Boy-Rabe. Ils ont pris... Ils étaient au niveau de

1 l'Assemblée, ils ont pris 36 Villas. Vous imaginez un peu, les gens qui sont en brousse,
2 ils sont arrivés, donc, ils ont essayé de piller un peu, ils ont pillé ; et puis, voilà. Quand
3 tu veux... Quand tu veux riposter un peu, on te tabasse ou bien on te tire dessus.

4 Q. Savez-vous qu'est-ce qu'ils ont affiché comme comportement de manière générale, en
5 plus de ce que vous venez de décrire ?

6 R. Ils étaient agressifs. Ils agressaient les gens, ils menaçaient les gens. Ils prenaient... Ils
7 prenaient les voitures, surtout les pick-up parce qu'ils n'en avaient pas assez ; donc, ils
8 ont... ils prenaient les pick-up aussi, pour les aider à... à leur combat. Ils prenaient les
9 choses des gens aussi.

10 Q. Et... Et comment vous le savez ?

11 R. J'ai... J'ai vécu sur le terrain ; j'ai vécu.

12 Q. Et est-ce que les... les rebelles de... du général Bozizé avaient, à votre connaissance,
13 du ravitaillement ?

14 R. À ma connaissance, non. Ils se ravitaillaient au dos des... des habitants. Quand ils...
15 Quand ils arrivent, par exemple, dans une ville, ils pillent la ville pour se ravitailler. Il
16 n'y avait pas vraiment un... un truc comme ça, concrètement, il n'y avait pas. Ils se
17 ravitaillaient sur les... sur les habitants, chaque village ou de chaque ville.

18 Q. Alors, quelles sont les... les différentes villes qui ont été... qui ont fait l'objet de
19 pillages par les forces du... du général Bozizé ?

20 R. Ah ! Si c'est pour citer, vraiment, pleinement de villes, surtout vers... non, non, je ne
21 peux pas citer. Pleinement. Je peux dire, ils ont commencé à piller à partir de...
22 de 36 Villas, c'est-à-dire là où ils étaient, c'est-à-dire, puisqu'ils se... ils se replient, ils
23 plient jusqu'à... au niveau... à commencer par Damara, Boali, là ; là où ils arrivent ils
24 pillent pour... pour se ravitailler, et en repliant... les chèvres, c'est l'argent, ils prennent.
25 Un peu de tout, quoi.

26 Q. Est-ce que, parmi eux, vous avez pu observer la présence éventuelle des... des filles
27 ou de femmes, est-ce que vous savez nous en dire quelque chose ?

28 R. Des filles, par exemple, je n'ai pas bien saisi la... la question.

1 Q. En dehors de... des actes de pillages et... et de meurtres, est-ce qu'ils ont commis
2 d'autres crimes dont vous vous rappelez, à l'instant ?

3 R. Bon, ben, oui, ça me rappelle un peu, parce qu'au moment où ils sont arrivés, voyez
4 un peu les gens qui sont dans la brousse, ils n'ont pas de femme, ils arrivent dans une
5 ville comme Bangui, par exemple, bon, ils font... ils font... ils font n'importe quoi.

6 Q. C'est quoi « n'importe quoi » ?

7 R. Ils abusaient des femmes. Ils abusaient des filles, ils prenaient les filles, tu es pour, tu
8 n'es pas pour, ils te prennent en force, pour « te » coucher avec. Ça... Ça c'était pour le
9 25. Et pour... Du 15 mars... non, c'était... c'était plus pire. Au moment où les Tchadiens
10 sont venus là, c'était plus pire.

11 Q. Qu'est-ce qui s'est passé avec les Tchadiens ?

12 R. Bon, les Tchadiens, ben, je ne sais pas comment vous expliquer, mais c'était... c'était
13 inexplicable. Ils faisaient du n'importe quoi.

14 Q. Alors, est-ce que les... les Tchadiens qui étaient dans les rangs du... du général Bozizé
15 avaient des membres de famille dans... dans le sud de Bangui ?

16 R. Imaginez un peu, Maître, les Tchadiens, ils sont au Tchad, là-bas, ils ont quel lien au
17 niveau du sud de Bangui ? Donc, aucun lien.

18 Q. Et qu'en est-il des... des civils centrafricains qui étaient enrôlés dans les rangs du
19 général Bozizé, est-ce qu'eux avaient des membres de famille dans ces endroits où ils se
20 livraient à des exactions ?

21 R. Bon, la... la majorité, c'étaient les gens du nord, la majorité.

22 Q. Pourquoi vous faites une différence, dans ce contexte de... de... de crimes sur lequel
23 je vous interroge entre les gens du nord et du sud ?

24 R. Et si vous parlez de leurs crimes, ça s'est passé... ça a commencé depuis... en 96, pour
25 « la » crime, ça a commencé depuis 96, au moment où il y avait eu des mutineries, et ça
26 s'est déclenché, là. Donc, les crimes ont commencé par là, et les divisions ont commencé
27 par là. C'était au moment où il y avait les mutineries ; donc il y avait deux camps, il y
28 avait les gens du sud, et il y avait les gens du nord. Donc, c'était un peu ça. Donc,

1 l'armée était divisée à deux. C'était un peu ça.

2 Et donc, toujours, vous voyez même, jusqu'à lors, cette haine existe encore jusqu'à lors.

3 Q. D'où vient cette hostilité entre les Centrafricains du nord et ceux du sud ?

4 R. Comme je venais de vous dire, ça « s'est » commencé en 96, donc les militaires ont...
5 ont fait la mutinerie, et la majorité des mutins qui ont fait la mutinerie, c'étaient les gens
6 du sud ; et c'est ça qui a créé cette division-là.

7 Q. Alors, quels sont les... les crimes qui ont été commis à cette époque, à partir de 96, en
8 Centrafrique ?

9 R. Oh ! C'était énorme. Bon, je ne peux pas vous dire exactement, mais c'était quand
10 même énorme. Si c'est vraiment... c'était pour « la » crime, c'était énorme. Il y avait des
11 gens qui ont perdu leur vie, qui ont perdu leurs biens. Il y a des gens qui sont devenus
12 pauvres jusqu'à lors, par rapport à... aux événements qui ont commencé en 96.

13 Q. Alors, les auteurs matériels de ce crime commis en 96 sont de quelle nationalité ?

14 R. Bon, ben, c'étaient au régime du président Patassé. C'était à son régime. C'est lui qui
15 ordonnait ce que... En fait, lui, il voulait à ce qu'on extermine (*phon.*) l'ethnie... l'ethnie
16 du sud, c'est-à-dire les Yakoma et les autres. Parce que bon, c'était un peu les militaires
17 yakoma qui dérangent son régime. Pour s'épargner, bon, il voulait vraiment se... se
18 libérer de... de... des gens du sud.

19 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

20 Q. Est-ce que vous connaissez le lieutenant Dogo ?

21 R. Oui, je le connais (*phon.*).

22 Q. Savez-vous s'il a été actif, d'une certaine manière, dans les événements qui nous
23 occupent en Centrafrique ?

24 R. Bon, paix à son âme, c'était quand même un monsieur qui avait fait... qui a fait
25 énormément de gaffes, énormément de gaffes. Paix à son âme.

26 Q. Et il faisait partie de... de quelle force ?

27 R. Il faisait partie de la force du... du général Bozizé.

28 Q. Et qu'est-ce qu'il a fait à l'époque, exactement ?

1 R. Je ne sais pas, peut-être, c'est... ou bien c'est... c'était leur système, je ne sais pas, mais
2 c'était quand même énorme. Il faisait trop de gaffes, il tuait, il pillait, il n'importe quoi.
3 C'est-à-dire, il se sentait hors-la-loi, quoi.

4 Q. Et il était de... de quelle nationalité ?

5 R. Il était de le... de la nationalité centrafricaine.

6 Q. Avez-vous entendu parler du lieutenant Yango-Kapita (*phon.*) ?

7 R. Ce sont les mêmes éléments. Ce sont les mêmes éléments, ils faisaient les mêmes
8 choses.

9 Q. Qu'est-ce qu'ils faisaient, exactement ?

10 R. Ils faisaient les exactions : ils tuaient les gens, ils prenaient les choses des gens en
11 force. Par exemple, je peux dire qu'il y a quelqu'un comme Dogo, par exemple, Dogo a
12 semé la terreur au moment où il était... au moment où ils étaient encore en brousse.
13 Dogo pillait. Il pouvait... Il pouvait arriver dans une... dans... dans un village comme ça,
14 donc les habitants du village étaient obligés de libérer le village, parce qu'il venait
15 comme ça, c'était pour semer... semer de la panique. Ils tuaient les gens, ils prenaient les
16 gens en... en otage. Ils peuvent venir comme ça, ils vous prennent. Par exemple, ils
17 prennent votre fille. Donc, ils demandent l'argent en échange. C'est ce qu'ils faisaient,
18 parce qu'ils avaient pas... je ne sais pas... comment dirais-je ? Ils avaient pas les moyens
19 de vivre. Donc, ils vivaient sur le dos des... des... des habitants du village et... et autres.

20 Q. Et... Et comment vous êtes au courant de cela ?

21 R. Mais quand même, je... je suis quand même centrafricain, je suis un militaire, s'il vous
22 plaît.

23 Q. Avez-vous entendu parler du sous-lieutenant Ngayikwese (*phon.*) ?

24 R. Ce sont les mêmes gens, et ils continuent à le faire jusqu'à lors. Ce sont... Ce sont les
25 mêmes gens, ils continuent à le faire jusqu'à lors. Ce sont les mêmes gens. Comme ils
26 sont... ils... ils... ils sont impunissables, donc ils continuent à semer la terreur jusqu'à
27 lors. Ce sont les mêmes gens.

28 Q. En ce qui concerne le sous-lieutenant Ngayikwese (*phon.*), est-ce que vous savez ce

1 qu'il a eu à afficher comme attitude à l'époque des événements ?

2 R. Si je me souviens, le lieutenant Ngayikwese (*phon.*), à l'époque, avait incendié un
3 village, parce qu'à un moment, ils... ils étaient arrivés dans... dans... dans ce village et les
4 villageois n'étaient pas d'accord, parce que, bon, ils venaient comme ça, c'est pour
5 mettre... mettre leur vie en... en danger, mais le sous-lieutenant a incendié le village-là.

6 Q. Est-ce que vous savez, c'était quel village ?

7 R. Oui. C'est... C'est un petit village, derrière Bouka.

8 Q. Et vous savez si c'était quand ?

9 R. Bon, enfin, la date que je ne maîtrise pas, ça... ça fait quand même longtemps. C'est la
10 date précisément que je ne maîtrise pas. Je ne peux pas vous mentir.

11 Q. Est-ce que vous savez si c'était au moment où ils descendaient pour prendre Bangui
12 ou bien est-ce que c'était au moment du... du repli ?

13 R. Non, non, c'était au moment où ils cherchaient à rentrer sur Bangui, pour le 15 mars.

14 Q. En... En termes de... de comportement, qu'est-ce que vous savez sur les Zakawa ?

15 R. Euh, les Zakawa, je sais pas comment dirais-je, mais... mais c'était vraiment énorme,
16 les Zakawa, ce qu'ils ont... ce qu'ils ont eu à faire dans la République centrafricaine ;
17 c'était vraiment énorme. C'était vraiment énorme. Ils ont commencé à piller depuis la
18 frontière jusqu'à Bangui, au moment où ils ont pris le pouvoir. Ils ont commencé à piller
19 depuis la frontière, jusqu'à Bangui. Et ils... ils étaient répartis : une partie qui était
20 repartie avec les... les voitures, les... les... les... les choses qu'ils... qu'ils ont « pris », ils
21 ont vidé même le... le magasin CFAO, ils ont vidé... ils ont fait... ils ont fait énormément
22 de choses.

23 Ça, je ne peux pas... je ne peux pas me souvenir. Ça me... Ça me fait trop de remords si,
24 vraiment, je parle des Zakawa.

25 Q. Et... Et c'est quoi le... le CFAO ?

26 R. Le CFAO, c'est une société... société française qui fait dans la vente de voitures et les
27 pièces.

28 Q. Et... Et qu'est-ce qui s'est passé, spécifiquement, à cet endroit-là ?

1 R. Je vous ai dit, c'est une société qui vend les voitures. (*Inaudible*) Ils sont arrivés à
2 Bangui, ils avaient le contrôle de Bangui. Donc, ils avaient le temps de se servir. C'est là
3 où ils ont pillé toute la nuit du 15 mars. Ils ont pillé toute la nuit du... du 15 mars. Il y en
4 a d'autres qui sont rentrés dans la même nuit, il y a d'autres qui sont restés.

5 Q. Et est-ce que vous pouvez nous parler spécifiquement des... des comportements
6 affichés par les forces de... du général Bozizé durant cette période de quatre à cinq jours
7 d'occupation du... du centre de Bangui jusqu'à PK 12 ?

8 R. Oui, ils étaient vraiment agressifs, ils étaient agressifs. Ils... Ils pillaient les choses des
9 gens, ils brutalisaient les gens, ils violaient même.

10 Q. Mais pourquoi, à votre connaissance, les troupes du général Bozizé commettaient
11 des crimes aussi abominables dans le centre de Bangui ?

12 R. Ça, je ne saurais comment l'expliquer, hein, parce que... parce que ce sont... ce sont...
13 ce sont des gens qui ne sont pas... d'abord, non contrôlés ; donc, c'était un peu ça.

14 Q. Avez-vous des... des amis ou de proches membres de... de famille qui ont pu être
15 victimes des... des événements ? Et au besoin, nous pourrions passer à huis clos partiel.

16 R. À huis clos.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier, veuillez, s'il
18 vous plaît, passer à huis clos partiel.

19 (*Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 08*)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 55 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Passage en audience publique à 13 h 12)

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes, maintenant, en audience publique,
5 Mesdames les juges.

6 M^e KILOLO :

7 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous avez des... des informations sur le... le
8 comportement des... des troupes du général Bozizé, à l'époque des événements,
9 à Bossangoa ?

10 R. Euh, à Bossangoa, par exemple, euh... euh, le lieutenant Ngayikwese (*phon.*), ils ont...
11 ils ont pillé. Ngayikwese (*phon.*), ils ont pillé à Bossangoa, parce que, à l'époque, les...
12 les... les habitants en avaient maré d'eux. Donc, le lieutenant Ngayikwese (*phon.*), il
13 faisait n'importe quoi à Bossangoa, parce qu'ils ont pris quand même Bossangoa
14 pendant... pendant longtemps. Donc, ils se sont servis de Bossangoa.

15 Q. Le général Bozizé est originaire de quelle ville ?

16 R. De Bossangoa.

17 Q. Et est-ce que vous savez pourquoi ses troupes vont piller Bossangoa ?

18 R. Vous savez, Bossangoa... dans Bossangoa, il y a... il y a différentes ethnies qui sont là.
19 Il y a aussi les Kaba, qui sont les gens du... du président Patassé, à l'époque. Et il y avait
20 même... il y avait... il y avait... il y avait aussi même les... les... les Ngbaya à Bossangoa,
21 mais qui étaient dans le parti de ML... le MLPC. Donc, ils étaient pas vraiment... ils
22 étaient pas vraiment d'accord pour la rébellion du... l'autre... du... du général Bozizé.

23 Donc, Bossangoa, il est vrai que, bon, c'est son village. C'est-à-dire, ce n'est pas son
24 village ; son village, c'est... c'est un peu derrière ; Bossangoa, c'est... c'est... c'est la
25 préfecture.

26 Donc, il y avait aussi... vous pouvez trouver aussi les Ngbaka Mandja ; vous pouvez
27 trouver les Kaba ; vous pouvez trouver aussi les Suma qui sont... qui sont... qui sont nés
28 à Bossangoa... grandis à Bossangoa, sur place.

1 Q. Pourquoi est-ce que vous évoquez des ethnies ou... ou des appartenances tribales au
2 moment où je vous interroge sur le motif qui a pu déterminer les exactions commises
3 par les forces du général Bozizé à Bossangoa ?

4 R. Non, mais j'ai cité les ethnies par rapport à votre question que... que vous m'avez
5 posée. Tout à l'heure, vous avez dit : « Et pourtant, le général Bozizé est de Bossangoa,
6 n'est-ce pas ? » Voilà pourquoi j'essaie un peu de vous dire pourquoi il y avait eu des
7 exactions.

8 Q. Et est-ce que les... les réalités ethniques avaient une place dans... dans la commission
9 des crimes en Centrafrique ?

10 R. Bien sûr. Bien sûr.

11 Q. Et est-ce que ce sont toutes des ethnies centrafricaines entre elles ?

12 R. Bien sûr.

13 Q. Mais est-ce que vous pouvez nous en parler davantage, de... de ce conflit ethnique
14 entre Centrafricains, dans... dans le contexte des événements qui... qui nous occupent ?

15 R. Essayez de reposer la question, s'il vous plaît.

16 Q. Est-ce que vous pouvez nous... nous en parler davantage de ce problème de conflit
17 ethnique entre Centrafricains par rapport aux crimes qui étaient commis à cette
18 époque ?

19 R. Vous voulez parler de quelle époque ?

20 Q. Je parle, donc, de l'époque entre octobre 2002 et mars 2003, notamment les... les
21 crimes qui ont été commis à Bossangoa, à 36 Villas, et un peu partout sur le parcours
22 suivi par les rebelles de Bozizé.

23 R. Ce que je vais vous dire, la plupart, ce sont les règlements de comptes — la plupart.
24 Par exemple, vous et moi, on a notre problème d'homme à homme, face à une situation
25 comme ça, je passe par derrière pour aller régler les comptes. La plupart, c'est ça.

26 Vous et moi, on peut avoir une situation, peut-être, de cinq ans, ou alors j'attendais
27 peut-être une occasion ; et face à une situation comme ça, bon, il faut que je... que j'en
28 profite pour régler les comptes une fois. La plupart.

1 Si, par exemple, je... je... je vais vous rappeler sur un truc. Par exemple, les... les gens du
2 sud, la majorité habitait au 36 Villas, la majorité habitait au 36 Villas. Et au moment où
3 les gens de Bozizé sont rentrés à Bangui, il y avait même les loyalistes qui ont profité
4 pour régler... pour régler les comptes... pour régler les comptes de... les... c'est-à-dire, ce
5 qui s'est passé depuis 96, 97, 2001. Vous imaginez un peu. Il y avait des loyalistes qui
6 sont infiltrés pour régler leurs comptes, tuer et piller même. Les Sudistes qui sont... qui
7 étaient au... au 36 Villas.

8 Ça, je parle à haute voix. Et personne... personne ne... ne va contredire ce que je... je... ce
9 que je suis en train de dire. La plupart, c'est... c'étaient des... des règlements de comptes.
10 Bon, face à une situation comme ça, bon, on... on part dans la nuit, on... on finit... on finit
11 avec lui ; et puis, demain, on va dire que, peut-être, ce sont les gens qui sont venus — la
12 plupart.

13 Là, il faut dire quand même dire la vérité — la plupart. Il y a plein, plein, plein de
14 victimes qui ne... qui... qui ne sont même pas déclarées — plein, parce que, bon, le
15 régime ne... ne « les » appartient pas.

16 Q. Est-ce que vous savez si le... le contingent du MLC avait une place dans... dans ce
17 conflit ethnique en Centrafrique ?

18 R. Ça, je... je ne sais pas comment vous dire, parce que je vous ai dit, une fois que les
19 troupes MLC sont arrivées à Bangui, « ils » étaient en uniforme comme... comme les
20 différents corps, « ils » étaient en uniforme comme la Force armée centrafricaine, avec
21 les brassards comme les... les... d'autres régiments. Donc, je... je ne sais pas comment
22 vous... je ne sais pas, je ne sais pas comment vous... vous répondre. Je ne sais pas
23 comment je... je... je vais commencer à les distinguer. Par comment ? Je ne sais pas. Parce
24 que si... si c'était à leur tenue, ils sont venus avec, c'était facile au moins de... de les
25 distinguer, mais dès lors qu'ils étaient en uniforme...

26 Moi, par exemple, je suis avec... je suis en robe, comme vous. Est-ce que... je ne sais pas,
27 est-ce qu'on... on va distinguer alors ? Je ne sais pas.

28 Je me mets en robe comme vous, on va dire « les avocats ». Hein ? Si je me mettais

1 peut-être en... en... en robe comme les... les... les... ce que les... les... les présidents (*phon.*)
2 peuvent porter, là, au moins, on... on va différencier. Vous voyez, là... les robes ne sont
3 pas les mêmes. Alors, je ne sais pas comment vous... vous répondre à votre question.

4 Q. Monsieur le témoin, ceci clôt le... l'interrogatoire de la Défense.

5 Nous vous remercions d'avoir accepté de répondre à toutes nos questions.

6 R. Merci.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le
8 témoin.

9 Vous allez pouvoir partir aujourd'hui. Nous reprendrons demain. Et ce sera
10 l'Accusation qui vous posera des questions.

11 Je vais, donc, demander à M^{me} le greffier de passer à huis clos, afin que le témoin puisse
12 être escorté hors du prétoire.

13 (*Passage en audience à huis clos à 13 h 23*)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (*Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 24*)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (*Passage en audience publique à 13 h 26*)

7 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames
8 les juges.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.

10 Petite décision orale sur les demandes de poser des questions au témoin de la Défense
11 D04-0007 par les représentants légaux des victimes.

12 Le 12 septembre 2012, la Chambre a reçu une demande émanant de M^e Zarambaud, au
13 nom des victimes qu'il représente, en vue de poser des questions au témoin 04-0007 —
14 écriture 2390, confidentielle.

15 La demande contient une liste de 17 séries de questions.

16 Le même jour, la Chambre a été informée qu'une demande similaire émanant de
17 M^e Douzima était déposée au nom des victimes qu'elle représente — écriture 2... 2388,
18 confidentielle. La demande comprend une liste de 11 séries de questions. Écriture 2308,
19 confidentielle en ce qui concerne l'écriture de M^e Douzima (*correction de l'interprète*).

20 Ayant pris en compte les raisons énoncées par M^e Douzima et par M^e Zarambaud pour
21 expliquer pourquoi ils considèrent que les intérêts personnels des victimes qu'ils
22 représentent sont touchés, la Chambre fait droit à leur demande, étant donné qu'il est
23 dans l'intérêt des victimes qui... qui déclarent avoir souffert... il est dans leur intérêt de
24 mieux comprendre si les crimes allégués ont été bel et bien commis par les troupes de
25 Bozizé ou par d'autres troupes.

26 Pour ce qui est des questions de M^e Zarambaud, la Chambre l'autorise à poser ses
27 questions au témoin.

28 Pour ce qui est des questions présentées par M^e Douzima, la Chambre l'autorise à poser

- 1 ses questions au témoin, mise à part la dernière qui doit être reformulée, étant donné
2 qu'elle est, pour l'instant, beaucoup trop vague.
- 3 Ceci dit, je tiens à remercier l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des
4 victimes, l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo, nos interprètes et nos
5 sténotypistes, notre greffière d'audience, notre huissier.
- 6 Nous allons lever la séance et nous reprendrons demain, à 9 h.
- 7 La séance est levée.
- 8 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
- 9 *(L'audience est levée à 13 h 29)*